

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ SANTINI

1. **Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 2).

2. **Loi de finances pour 1998.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 2)

MM. Gilbert Gantier,
Jean-Louis Dumont,
Michel Bouvard,
Jean Vila,
Pierre Hériau,
Jean-Louis Idiart,

Christian Cabal,
Alain Barrau,
Christian Jacob,
Michel Crépeau,
Julien Dray,
Christian Estrosi,
Alain Rodet,

Mme Martine Aurillac,
MM. Raymond Douyère,
Jean Marsaudon,
Thierry Carcenac.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 24).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures trente.*)

1

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de quinze décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral des séances de ce jour.

2

LOI DE FINANCES POUR 1998

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1998 (nos 230, 305).

Discussion générale (*suite*)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, le projet de budget pour 1998, le premier du gouvernement de Lionel Jospin, m'est apparu d'emblée bien singulier. Il est en effet déconnecté des réalités. Il semble hors du temps et sans lien avec ce qui se fait chez nos principaux partenaires et quelquefois concurrents.

Par facilité, le Gouvernement a abandonné les réformes de structure qui auraient été nécessaires pour retomber dans les vieilles rengaines socialistes : toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts.

Certes, et vous le reconnaissez vous-mêmes, monsieur le secrétaire d'Etat et chers collègues, vous bénéficiez du meilleur environnement économique que la France ait connu depuis sept ans. Mais vous devriez aussi, par honnêteté intellectuelle, rendre hommage à l'ancienne majorité de vous avoir légué une France qui marche. Nous n'avons pas eu cette chance en 1993, quand nous avons repris votre héritage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Rodet. C'est la grosse Bertha !

M. Gilbert Gantier. C'est ainsi que notre pays bat, de mois en mois, des records pour les exportations. La balance commerciale pourrait dégager un excédent de 160 milliards de francs en 1997 – excusez du peu ! –, soit plus de 2 % du PIB, ce qui ne s'était jamais vu.

M. Jean Vila. Vous n'y êtes pour rien !

M. Gilbert Gantier. La production industrielle a progressé de 3 % au premier trimestre de l'année et de 7 % au deuxième. Notre pays engrange les bienfaits des faibles taux d'intérêt et de l'appréciation du dollar. La baisse des taux d'intérêt constitue un des principaux succès de l'ancienne majorité.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Ah bon !

M. Gilbert Gantier. Parmi les grands pays occidentaux, seul le Japon pratique aujourd'hui des taux d'intérêt à court terme plus faibles que les nôtres.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Avec le succès que l'on connaît !

M. Gilbert Gantier. Nous ne pouvons que regretter qu'il ait été mis un terme, la semaine dernière, à ce processus de baisse des taux d'intérêt. Le relèvement par la Banque de France du taux de ses appels d'offres de 3,10 à 3,30 % ne sera pas sans incidence, on peut le craindre, sur la croissance et sur les finances publiques.

Vous bénéficiez également d'une inflation parfaitement maîtrisée. Elle ne devrait pas, en 1997 comme en 1998, dépasser 1,2 %.

Vous bénéficiez aussi de la croissance américaine et de la reprise qui se manifeste dans l'ensemble des Etats européens.

Le retour de la croissance, qui commençait à poindre en France au deuxième trimestre, se confirme. Conscients d'avoir hérité d'une situation économique saine, vous avez d'ailleurs élaboré le projet de budget pour 1998 sur la base d'un taux prévisionnel de croissance relativement élevé : 3 %. Ce taux, même s'il est dans le haut des fourchettes retenues par les instituts de conjoncture, n'est pas irraisonnable.

Néanmoins, je tiens à le rappeler, le retour de la croissance est fragile. Il est en effet suspendu à des facteurs externes et internes à la France, et j'ai peur que vous ne dilapidiez le bon héritage économique que vous avez reçu.

Des facteurs externes, d'abord.

Vous le savez, le processus d'appréciation du dollar semble arriver à son terme. L'importance du déficit commercial américain, les risques de surchauffe économique jouent contre le dollar. La crise monétaire et financière en Asie du Sud-Est, crise qui a nécessité l'intervention du FMI, prouve le caractère fortement instable de l'économie mondiale. Cette instabilité ne peut que favoriser des hausses de taux d'intérêt et des crises monétaires à répétition.

Mais les plus grandes menaces qui pèsent sur notre fragile croissance sont d'ordre interne.

Par votre politique économique, vous risquez en effet de tuer la croissance. Vous avez choisi l'étatisation de notre économie en tournant le dos à la politique d'assainissement des comptes publics et à la politique de réduction des impôts. Les dépenses et l'emploi publics sont de nouveau à la hausse.

Si les dépenses du budget pour 1997, adopté par l'ancienne majorité, diminuaient en francs constants, celles du budget pour 1998 augmentent de 1,6 %

Si, en 1997, les effectifs de la fonction publique diminuaient de 3 000 postes, réduction relativement limitée, ils augmenteraient de plus de 6 500 postes en 1998, sans compter les 350 000 emplois-jeunes qui seront un jour ou l'autre intégrés à la fonction publique.

Ce budget n'est pas aussi vertueux que ses auteurs le prétendent.

M. Jean-Louis Idiart. On sait bien que la vertu est à droite !

M. Gilbert Gantier. En effet, les dépenses de fonctionnement progressent de plus de 3 %, alors que les dépenses en capital diminuent. Certes, le ministère de l'économie affirme que les crédits d'investissement augmentent de 2,4 %. Mais, pour obtenir ce résultat, le Gouvernement a eu recours à de grosses astuces, notamment en intégrant aux dépenses du budget général celles des comptes spéciaux du trésor.

La meilleure preuve de cette regrettable évolution est fournie par le maintien du déficit de fonctionnement au-dessus de 100 milliards de francs.

Cette dérive des dépenses est d'autant plus dangereuse qu'elle s'accompagne de la dérive des ponctions fiscales. Depuis la rentrée, nous sommes soumis à un feu ininterrompu de hausses d'impôt. Dans le seul projet de loi de finances pour 1998, les recettes fiscales progressent de 50 milliards de francs. En outre, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit des augmentations d'impôts et de taxes de l'ordre d'une vingtaine de milliards.

En quelques semaines, vous avez décidé d'augmenter l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe sur les carburants bien au-delà de l'inflation, la taxe sur les tabacs, les impôts sur l'épargne, la taxe de sûreté et de sécurité des transports aériens, la taxe sur les ouvrages hydroélectriques, la taxe sur les contrats de prévoyance. A ce rythme-là, toutes les contributions prévues dans le code général des impôts et dans le code de la sécurité sociale vont y passer !

Les mesures que vous entendez prendre pénaliseront lourdement les familles, l'épargne et l'emploi.

En plafonnant les allocations familiales, en diminuant de moitié l'AGED et la réduction d'impôt pour les emplois de proximité, vous faites des familles les principales victimes de votre politique.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Que ce soit de manière implicite ou explicite, vous ne souhaitez pas que les familles s'auto-organisent et puissent faire garder leurs enfants en dehors des crèches. Dans votre politique anti-famille, il y a donc aussi la volonté d'imposer un modèle collectiviste contre un modèle individuel.

Vous contestez le bien-fondé de l'AGED et de la réduction d'impôt pour les emplois de proximité en indiquant que l'Etat n'a pas à subventionner à 50, voire à 80 % un emploi privé. Cette analyse est très discutable. Est-il anormal de déduire des impôts d'une famille une partie des sommes qu'elle verse à titre de salaire ? Pour ma part, je suis favorable, par souci de transparence, à ce que le contribuable soit assimilé à un employeur et puisse déduire de son revenu imposable les sommes qu'il verse pour des emplois de proximité.

L'argument du subventionnement des emplois privés est d'autant plus fallacieux que l'Etat, dans le cadre du plan Aubry, a décidé de prendre à sa charge 80 % du coût des emplois-jeunes. Y aurait-il donc de bons emplois publics et de mauvais emplois privés ?

M. Jean-Louis Idiart. Les emplois-jeunes du privé vont arriver !

M. Gilbert Gantier. Pourtant, les emplois de proximité ont permis à plus de 200 000 personnes de trouver un travail et de s'insérer dans la vie professionnelle.

En somme, dans votre logique très manichéenne, il y a le bien, représenté par les familles les plus modestes, et le mal, représenté par les familles à revenu moyen.

Mais ce n'est pas tout ! L'épargnant, lui aussi, représente à vos yeux le mal, qu'il faut pénaliser.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous confondez le débat budgétaire avec la messe dominicale !

M. Gilbert Gantier. Vous semblez imaginer que l'épargnant est obligatoirement un nanti qui s'enrichit sur le dos des autres. Or la quasi-totalité des Français épargnent pour s'acheter une voiture, des meubles, une maison ou un logement, pour se prémunir des effets du chômage ou même pour des vacances, c'est-à-dire, au bout du compte, pour consommer.

Vous vous en prenez à l'assurance vie qui est, avec plus de 70 millions de contrats, le produit d'épargne le plus largement diffusé en France après le livret A. Vous vous attaquez ainsi à un produit d'épargne populaire.

En limitant la restitution de l'avoir fiscal, vous pénalisez une fois de plus les petits épargnants.

Loin de modérer les ardeurs coupables du Gouvernement, la majorité plurielle de la commission des finances a accentué la tendance anti-épargne du projet de loi de finances en adoptant plusieurs amendements. Ainsi la commission souhaite-t-elle durcir le régime fiscal des plus-values.

Vous considérez que la fiscalité de l'épargne est insuffisante, mais n'est-ce pas oublier que les revenus épargnés ont déjà été soumis à l'impôt sur le revenu ?

Vous considérez que les droits de mutation à titre gratuit sont insuffisants en France, alors qu'ils sont les plus élevés de l'OCDE. Le rapport d'un des vôtres, François Hollande, soulignait en 1990 qu'il convenait d'alléger les droits de mutation. La majorité se contredit-elle ?

En augmentant la taxation de l'épargne, vous favorisez la délocalisation et vous dissuadez les investisseurs de placer leur argent en France. Une fois de plus, vous jouez contre l'emploi, et je le dis avec gravité, contre l'avenir national.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Depuis hier, c'est le syndrome de Coblenche !

M. Gilbert Gantier. Votre logique keynésienne est obsolète. Il n'existe plus un seul pays au sein de l'OCDE qui ose encore s'en réclamer !

Vos amis travaillistes au Royaume-Uni mettent en œuvre une politique diamétralement opposée à la vôtre. Ils réduisent les dépenses et les impôts, en particulier les impôts sur les sociétés. Tony Blair poursuit le processus de privatisation des services publics engagé par les conservateurs. Au moment où vous annoncez les trente-cinq heures pour le 1^{er} janvier 2000, le Premier ministre anglais demande à ses concitoyens de travailler davantage.

En Allemagne, le programme du SPD – le parti de vos amis – a également abandonné le tout-Etat providence et la réduction du temps de travail comme moyen efficace de lutte contre le chômage.

Enfin, vos amis hollandais ont pris de nombreuses mesures de déréglementation du marché du travail.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un florilège à la gloire de la social-démocratie !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est l'exégèse du socialisme !

M. Jean-Pierre Brard. Le programme de Gotha revu par M. Gantier !

M. Gilbert Gantier. Votre volonté de construire le socialisme dans un seul pays, votre refus des réalités risque de conduire notre pays à un désastre.

La décision de réduire à trente-cinq heures le temps de travail ne repose sur aucun fondement économique sérieux. Aucun économiste ne soutient le contraire, pas même des économistes de gauche : je pense, par exemple, à M. Fitoussi.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des économistes de Prinsnic ?

M. le président. Monsieur Brard, ne m'obligez pas à intervenir ! Vous vous mêlez déjà au débat sur la social-démocratie ; je ne vous savais pas aussi concerné ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. C'est insupportable, en effet !

M. Jean-Pierre Brard. Moi, je m'intéresse à tout ! Même aux électrices de M. Gantier ! (*Sourires.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. Merci, monsieur le président. Je ne voulais pas répondre à ces interventions qui me paraissent totalement dénuées de fondement.

M. Jean-Pierre Brard. Vous fuyez la confrontation, monsieur Gantier !

M. Gilbert Gantier. Le temps de travail annuel par salarié est un des plus faibles en France. Or c'est dans les pays où le temps de travail est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Comme en Espagne !

M. Gilbert Gantier. Il en est ainsi aux Pays-Bas, monsieur le président de la commission. Et je pourrais vous citer encore de nombreux exemples.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quel est le niveau des salaires aux Pays-Bas, monsieur Gantier ?

M. Gilbert Gantier. Votre décision d'instituer les 35 heures payées 39 aura deux effets : davantage de chômage, moins de pouvoir d'achat pour les salariés qui ne pourront pas espérer de revalorisation de leurs salaires durant des années.

L'impact de cette décision sera d'autant plus important que, dans votre projet de budget pour 1998, vous remettez parallèlement en cause les exonérations de charges sur les bas salaires, qui avaient fait preuve de leur efficacité.

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. Gilbert Gantier. Ces exonérations ont pourtant permis, depuis 1993, de maintenir et de créer de nombreux emplois dans les industries de main-d'œuvre. L'abandon du dispositif spécial d'allègement des charges sociales en faveur de l'industrie textile prouve, une fois de plus, votre mépris vis-à-vis de l'emploi privé.

En conclusion, mes chers collègues, ce projet de budget anti-famille, anti-épargnant, anti-emploi va conduire, je le crains, la France sur la voie du déclin. Il ne répond en rien aux défis qui se posent à notre pays en cette fin de siècle. Il ne prépare ni à la monnaie unique ni à la mondialisation. C'est pourquoi je ne peux que voter contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Vila. M. Gantier parle comme Le Pen !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le projet de loi de finances qui nous est présenté aujourd'hui par le Gouvernement peut apparaître, sous réserve d'amendements qui viendront l'enrichir, comme fiscalement plus équitable que ceux des années passées. Il réoriente les dépenses pour plus de justice sociale et conforte la lutte contre le chômage et les exclusions.

En tant que rapporteur spécial de la commission des finances sur le budget du logement, je voudrais ici souligner les principales dispositions fiscales qui touchent ce secteur.

En ce qui concerne le secteur locatif social, le budget qui nous est proposé est, il faut l'affirmer avec force, un bon budget. Il doit permettre une relance de la construction neuve en augmentant sensiblement le nombre de prêts PLA. Il fait aussi une large part à la réhabilitation du patrimoine locatif des organismes sociaux. A cet effet, le dispositif prévu à l'article 11 du projet de loi de finances instaure une TVA au taux réduit de 5,5 % sur les réhabilitations qui continuent par ailleurs de bénéficier d'une subvention PALULOS.

Cette TVA à taux réduit s'appliquera aussi aux réhabilitations sur fonds propres, à la rénovation, aux travaux d'entretien et aux améliorations de logements. Cela, au profit des bailleurs sociaux, qu'il s'agisse d'organismes HLM, de sociétés d'économie mixte ou de communes. Ce mécanisme continuera à améliorer sensiblement la vie quotidienne de milliers de personnes.

Deuxième axe qu'il convient de souligner : l'accent mis sur le logement des plus démunis.

Le budget pour 1998 prévoit 30 000 PLA-TS dont 20 000 dans l'ancien. Ces opérations seront financées sur la base des coûts unitaires observés, ce qui n'était pas le cas dans les budgets antérieurs. Enfin, 10 000 PLA-TS accompagnés d'une subvention majorée de 20 % seront

destinés à des ménages présentant des difficultés particulières d'insertion. Nous retrouvons-là le I d'insertion du PLA-I qui semblait avoir été complètement négligé ces dernières années. Cette politique s'articulera, à n'en pas douter, avec les emplois Aubry auxquels les organismes sociaux vont avoir recours.

Mais, si le logement social est assez bien traité par le Gouvernement car la situation économique et sociale de la France le justifie amplement, la majorité, qui compte beaucoup d'élus impliqués au sein des organismes sociaux, aurait souhaité que le Gouvernement mette fin à un symbole : la taxation des surloyers qui pèse sur les organismes bailleurs sociaux. Cela faisait partie des promesses de la nouvelle majorité lors des élections législatives et le Gouvernement doit s'attendre à plusieurs initiatives parlementaires allant dans ce sens. Nous souhaitons que le Gouvernement nous entende !

Troisième volet de la politique du logement social : l'accession à la propriété. Là, les intentions du Gouvernement nous apparaissent singulièrement floues. Le prêt à taux zéro institué par la précédente majorité n'a jamais fait l'objet d'un financement clair, sinon transparent.

M. Gérard Fuchs. Tout à fait !

M. Jean-Louis Dumont. Financé fin 1995 et en 1996 sur le budget du logement, il l'a été ensuite sur un compte d'affectation spécial alimenté par une « contribution exceptionnelle », aux dires de la majorité de l'époque, par un « hold-up » selon les responsables de la collecte du 1 % logement. Tout au plus savons-nous qu'il coûte en moyenne entre six à sept milliards de francs par an. Mais, que se passera-t-il à l'issue de la convention qui lie le 1 % au Gouvernement, après le 31 décembre 1998 ?

Les partenaires sociaux sont très inquiets et ce d'autant plus que le Gouvernement vient de modifier unilatéralement l'affectation de la contribution du 1 % au budget du logement, puisque 500 millions de francs iront au financement des allocations-logement, soit de l'aide à la pierre aux aides à la personne. Cette manœuvre intervient alors que l'on s'aperçoit que le prêt à taux zéro coûte cher, ce que nous avons dit dès le départ, et que l'on tente, dans l'urgence, d'en limiter le coût.

En effet, le taux à prêt zéro n'est plus attribué aux ménages propriétaires depuis le 1^{er} octobre. Il sera donc dorénavant réservé aux primo accédants. La marge des établissements bancaires qui le distribuent est revue à la baisse à compter du 1^{er} janvier prochain. C'est une mesure qui ne peut que nous réjouir. La durée de remboursement, par contre, est réduite, alors que la France, au regard des autres pays européens, offre les durées les plus courtes d'amortissement. Il y a là un réel risque de superposition des durées de remboursement du prêt à taux zéro et du prêt principal, ce qui alourdirait sensiblement la charge des ménages les plus modestes.

En fait, c'est le financement de l'accession aidée qui pose problème. Je rappelle que le prêt à taux zéro ne se substitue pas seulement aux PAP, mais aussi à l'ensemble des aides à l'accession qui existaient précédemment, comme les déductions fiscales – intérêts d'emprunt – et l'exonération de la taxe sur les fonciers des propriétés bâties. Des solutions de remplacement doivent être étudiées avec le Parlement. En particulier, il me paraît dangereux d'imaginer de continuer à prélever sur le 1 % sans réfléchir de façon globale à l'avenir de ce système de financement qui, depuis quarante ans, a connu de nombreux aléas.

M. le président. Monsieur Dumont, veuillez conclure s'il vous plaît !

M. Jean-Louis Dumont. Je m'achemine d'un pas très rapide vers ma conclusion, monsieur le président.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Cela ne se fait pas d'interrompre comme cela un orateur !

M. le président. Les interventions de cinq minutes sont très nombreuses, il faut créer une jurisprudence.

M. Jean-Pierre Brard. Sans tomber dans le juridisme !

M. le président. En effet, monsieur Brard. D'autant que ce que dit M. Dumont est très intéressant. Je m'instruis.

M. Jean-Louis Dumont. Je propose donc au Gouvernement de saisir sans tarder le Conseil économique et social sur ce sujet. J'en appelle également, et nous y reviendrons le 6 novembre en présence de Louis Besson, à une table ronde avec l'ensemble des partenaires sur le devenir de l'accession sociale.

Concernant le secteur privé, le Gouvernement veut respecter les engagements antérieurement pris, en particulier en ce qui concerne l'amortissement Périssol, quitte à rebondir sur des propositions du ministre du logement quant à l'adaptation de ce système pour la création d'un parc locatif privé adapté.

Enfin, je conclurai mon intervention en relevant le silence de ce projet de loi quant aux nouveaux outils à instaurer pour assurer la maîtrise foncière. Là aussi, je fais référence au Conseil économique et social qui a proposé de nouveaux outils d'intervention. Je propose au Gouvernement de prendre les mesures de telle sorte que les acteurs du logement puissent faire face à la demande à des coûts non prohibitifs. On en a assez d'entendre sur ce sujet, en Ile-de-France et dans les grandes agglomérations, en ce qui concerne le foncier : « Trop rare, trop cher ! ». Des mesures sont à prendre.

Le projet de loi de finances 1998 contient de bonnes, sinon d'excellentes dispositions, mais recèle quelques interrogations, ce qui nous amène à ressentir des inquiétudes. Nous attendons du Gouvernement des réponses claires et des gestes sans équivoque. Il devra en particulier accepter les amendements parlementaires adoptés par la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer l'ensemble des aspects du budget qui nous est présenté. Aussi, je voudrais me limiter à l'impact de celui-ci par rapport aux familles, tant d'ailleurs pour les mesures figurant ici que dans celles complémentaires de la loi de financement de la sécurité sociale. On peut à cet égard regretter, comme le signalait Philippe Auberger, que la discussion, dans la même période, des deux lois ne permette pas de mieux mesurer l'incidence de ces mesures pour les familles.

De même que les entreprises ont découvert avec le MUCFF qu'on était une grande entreprise à partir de 50 millions de chiffre d'affaires, de nombreuses familles ont découvert avec stupéfaction qu'elles étaient devenues soudainement riches, puisque concernées par le train de mesures décidé par le Gouvernement à leur égard. Mais 25 000 francs pour un ménage, ce n'est que 10 % de plus que le salaire moyen par personne...

M. Jean-Pierre Brard. C'est quoi le salaire moyen ?

Mme Michèle Alliot-Marie. Lisez la presse, Monsieur Brard !

M. Michel Bouvard. ... qui nous était indiqué hier par le Gouvernement.

Mise sous condition de ressources des allocations familiales, limitation de la réduction d'impôt pour emploi à domicile, diminution de l'allocation pour garde d'enfants à domicile, suppression de la demi-part fiscale pour les veuves ou les mères célibataires, suppression de la part fiscale pour les familles ayant élevé trois enfants, suppression de la réforme de l'impôt sur le revenu et donc de la décote du barème qui concerne les familles : on nous présente ces mesures sous une apparence de justice mais il s'agit bien, à l'évidence, de mesures particulièrement discriminatoires et injustes.

Injustes parce que le ménage avec enfants est pénalisé par rapport au ménage sans enfant. Il suffit pour cela de retenir le critère bien connu du quotient familial pour constater l'inégalité créée par le Gouvernement. C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'Office français des conjonctures économiques dans une récente étude qui n'a, semble-t-il, fait l'objet d'aucune contestation.

Actuellement, l'écart de niveau de vie d'une famille ayant des enfants à charge par rapport à un ménage sans enfant est déjà excessif : si elle a 13 000 francs de revenus nets mensuels et trois enfants, il est de 24 % ; si elle en a cinq, de 30 % ; si la famille a 40 000 francs de revenus mensuels et trois enfants, il est de 34 % ; si elle en a cinq, de 44 %.

Injuste parce que, en supprimant la demi-part fiscale au conjoint qui a élevé seul ses enfants, on ne prend pas en compte l'obligation qui a été la sienne d'assumer à la fois son emploi et l'éducation de ses enfants. Sous prétexte de justice fiscale, on nous dit que cet avantage demeure après que les enfants ont été élevés, ce qui serait anormal. Mais n'est-il pas légitime que cet avantage compense, par exemple pour une veuve, la faiblesse d'une pension de reversion d'un conjoint décédé prématurément ?

Injustes parce que la remise en cause de l'AGED, avec son caractère brutal, de même que la réduction d'impôt sur les emplois familiaux vont priver une famille de ressources attendues, même si ces ressources sont importantes, alors même qu'elles permettraient de faire face aux charges du ménage.

Je reçois, depuis l'annonce de ces mesures, des lettres de ménages me demandant comment ils feront pour choisir entre la personne qu'ils ont embauchée et vis-à-vis de laquelle ils se sentent moralement engagés, et les remboursements d'emprunts de leur habitation, les frais d'études de leurs enfants dans l'enseignement supérieur...

M. Jean-Pierre Brard. Le jardinier, la gouvernante, le laquais...

M. Michel Bouvard. ... qu'ils supportent seuls et sans aucune aide.

Injustes parce que ce sont 200 000 emplois familiaux qui sont ainsi menacés ou déstabilisés avec un risque de suppression ou de retour à la clandestinité.

Injustes parce que ces mesures ne concernent pas, comme le Gouvernement l'affirme, uniquement des familles aisées de cadres supérieurs ; elles touchent aussi tous ceux, et ils sont nombreux dans les régions touristiques, qui doivent accomplir en quelques mois le travail d'une année. Avez-vous pensé, monsieur le secrétaire

d'Etat, aux artisans, aux commerçants, aux salariés du tourisme qui, pendant plusieurs mois d'hiver, devront faire assurer la garde des enfants ou auront besoin d'une aide à la maison, faute de disposer du temps eux-mêmes ?

M. Jean-Louis Idiart. Pour aller au ski !

M. Michel Bouvard. Pour tous ceux-là, notamment dans des communes moyennes qui n'ont pas voulu investir dans des équipements permanents d'accueil des enfants pour quelques mois, quelle autre solution existe-t-il que la garde à domicile ?

M. Jean-Pierre Brard. Il faut changer de maire !

M. Michel Bouvard. Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, ces mesures concernent beaucoup plus de Français qu'on veut bien le dire. Ainsi, dans un petit département comme la Savoie, ce sont plus de 3 000 personnes qui sont concernées et j'ai ici les chiffres établis par la caisse d'allocations familiales de ce département.

Mais ces mesures sont aussi contraires à l'intérêt national, et c'est le plus grave.

En considérant dorénavant les enfants comme des signes extérieurs de richesse, comme hier, sur les déclarations d'impôts, les yachts, les parts de golf ou les voitures de sport, quelle envie donnons-nous aux jeunes ménages de mettre au monde les enfants dont la collectivité a besoin.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez bonne mine avec le rétablissement de l'impôt sur les allocations de maternité !

M. Michel Bouvard. Vous nous direz peut-être que la motivation d'une famille pour avoir des enfants n'est pas de cet ordre mais nous savons tous – car toutes les études le démontrent – que le lien existe entre la natalité et l'environnement fiscal.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ah bon ? Vous avez une drôle de manière de faire l'amour ! (Sourires.)

M. Michel Bouvard. Si, pour le Gouvernement, un enfant de cadre, ou de commerçant est moins bien qu'un enfant d'ouvriers, puisque vous supprimez leurs allocations, pour le pays, tous les enfants sont nécessaires. Car la natalité, c'est aussi la croissance. Des secteurs économiques entiers en dépendent.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Tout cela n'est pas très romantique, monsieur Bouvard !

M. Michel Bouvard. Une famille où des enfants naissent a des besoins d'habillement, de mobilier, de changement de véhicules ou de logement. Il s'agit du moyen le plus sûr de relancer la consommation.

M. le président. Monsieur Bouvard, veuillez conclure !

M. Michel Bouvard. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Merci, monsieur Bouvard.

M. Michel Bouvard. Contraire à l'intérêt national car ce que nous mettons en péril, à terme, c'est aussi l'équilibre de notre système de retraite déjà fortement affaibli par une pyramide des âges inversée.

Je vous renvoie, de ce point de vue, à l'article publié dans *Le Monde* du 1^{er} octobre : « Le vieillissement de sa population conduit le Japon à la banqueroute ». Est-ce cela que nous voulons pour notre pays ?

M. Alain Barrau. Le Japon n'est pas notre modèle !

M. Michel Bouvard. Contraire à l'intérêt national enfin, car, au moment où nous souhaitons dynamiser la croissance, nous frappons au plus fort les forces vives de la société, celles qui créent de l'activité, qui consomment, qui créent des emplois.

Ces emplois familiaux, monsieur le secrétaire d'Etat, qui, eux, sont de vrais emplois, s'ils bénéficient effectivement d'avantages fiscaux, sont financés par le privé ; ils acquittent des charges sociales. De ce point de vue, ne sont-ils pas aussi intéressants que les animateurs d'ambiance que l'on crée dans les autobus, à 100 % à la charge du contribuable ? Car 80 % de l'Etat et 20 % de la collectivité, cela fait 100 % pour le contribuable.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de budget met en cause l'avenir, et c'est pour cela que nous ne pouvons y souscrire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Vila.

M. Jean-Pierre Brard. M. Vila, lui, ne défend pas les employeurs de laquais !

M. Jean Vila. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, je voudrais, dans le cadre de la discussion de la première partie de la loi de finances, centrer mon propos sur l'aspect financier et fiscal du logement, particulièrement du logement social.

Le logement est avec l'emploi l'une des principales préoccupations de millions de gens. C'est vrai d'abord pour ceux qui sont privés de logement. C'est vrai ensuite pour les mal logés, qui sont aujourd'hui les habitants des logements sans confort ou surpeuplés, mais aussi pour tous ceux qui subissent une qualité de vie dégradée. C'est vrai enfin pour ceux qui n'ont un logement répondant à leur aspiration qu'au prix de sacrifices énormes, tels les accédants sociaux à la propriété sur qui pèsent souvent le surendettement et l'angoisse de se trouver au chômage.

Si toutes les situations ne sont pas aussi dramatiques que celle des sans-domicile, tous se trouvent confrontés à la crise du logement et de l'habitat.

La logique marchande prévaut très largement aujourd'hui dans le secteur du logement. On en connaît les effets pervers : hausse continue de la charge logement dans le budget des ménages, ségrégation sociale et spatiale, asphyxie financière des organismes d'HLM.

Les effets de la crise du logement et de l'habitat que nous connaissons aujourd'hui sont d'autant plus graves qu'ils se cumulent avec une crise économique et sociale profonde.

Un engagement fort de l'Etat apparaît aussi indispensable qu'urgent pour impulser une politique de l'habitat qui aide à restructurer les liens sociaux.

Au sein de cette action publique nouvelle, à la réalisation de laquelle nous souhaitons contribuer, une place essentielle doit être donnée au logement social, ce qui n'exclut pas du tout un effort en faveur du secteur privé, qui reste, en France, prépondérant.

Le droit au logement social est la pierre angulaire du droit au logement. C'est pourquoi nous pensons qu'une réforme des circuits du financement du logement social est absolument nécessaire et que cette question mérite, au regard des enjeux en cause, un grand débat national. L'effort financier indispensable que la nation doit fournir pour combattre la crise du logement ne doit pas s'appuyer uniquement sur le budget de l'Etat.

La baisse de la TVA pour les travaux d'investissement des bailleurs sociaux peut constituer un point d'appui pour ceux-ci, si elle s'accompagne d'une aide financière directe. Ce n'est plus le cas pour les PLA.

Pour les PALULOS, la subvention baissant de moitié – de 20 % à 10 % –, le gain pour les organismes d'HLM serait donc de 2 %. Encore que cela pourrait bien n'être qu'une pure théorie si le système de la livraison à soi-même était maintenu. On voit mal comment les opérations de réhabilitation ainsi financées pourraient se traduire par une augmentation moindre des loyers.

Pour le logement locatif privé, – qu'il s'agisse d'aide personnelle telle que l'APL ou d'exonérations fiscales –, les aides publiques doivent être assorties de conditions précises sur les loyers.

Il devrait également être possible de renforcer l'efficacité du circuit de financement du livret A afin qu'il profite mieux au logement social.

M. Jean-Jacques Jegou. Tout à fait !

M. Jean Vila. Les prélèvements de l'Etat sur la collecte du livret A, soit 36 milliards de francs en 1996, pourraient être progressivement arrêtés et affectés à la bonification des prêts consentis aux organismes d'HLM. Une partie des 149 milliards de francs de placements financiers en valeurs mobilières de la Caisse des dépôts et consignations pourrait être utilisée pour investir dans le logement social.

Nous proposons également de favoriser la collecte du livret A en relevant sensiblement le niveau du plafond.

M. Jean-Jacques Jegou. Ne tuez pas la poule aux œufs d'or.

M. Jean Vila. Ces dispositions permettraient de baisser les taux des prêts et de déconnecter ceux-ci du livret A. Accompagnées d'un allongement de la durée des remboursements de quarante à quarante-cinq ans, elles favoriseraient également l'établissement de loyers abordables pour la grande majorité de nos concitoyens.

Ce sont là quelques propositions qui, nous l'espérons, permettront de contribuer au débat qui s'engage sur cette grande question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Merci d'avoir respecté votre temps de parole, monsieur Vila.

M. Jean Tardito. Nous sommes disciplinés, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Pierre Hériaud.

M. Pierre Hériaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que celui qui n'a pas le plus, fasse avec le moins ! Cet aphorisme de la plaisante sagesse lyonnaise pourrait servir de conseil au Gouvernement qui nous présente son projet de budget pour 1998. Malheureusement, ce n'est pas la voie qui a été choisie.

L'objectif du déficit budgétaire à 259 milliards de francs, pour masquer la soudaine conversion à la religion des 3 %, n'est pas opérée par la technique du moins, c'est-à-dire la maîtrise des dépenses publiques, mais par celle du plus, qui consiste à pressurer davantage le contribuable.

M. Marc Laffineur. Exactement !

M. Pierre Hériaud. Dans le cadre de cette suppression fiscale, il convient d'ajouter les abandons aux créations.

En effet, la baisse de l'impôt sur le revenu est abandonnée et sont mises en œuvre des reprises de mesures antérieures, concernant les familles, les entreprises et les épargnants. Au total, les prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, vont progresser de 55 à 60 milliards de francs !

Les familles sont les principales victimes de cette politique. Elles subissent, cumulativement, des mesures contraires à la politique de l'emploi, avec la diminution de moitié de l'AGED et celle, identique, de la réduction d'impôt pour les emplois familiaux à domicile qui ne peuvent avoir qu'un impact négatif sur l'emploi et développer le travail au noir. Ainsi, en 1998, les familles seront pénalisées d'un montant de 34 milliards.

L'impact des mesures frappant les entreprises s'élève à 22 milliards et résulte essentiellement de la hausse du taux de l'impôt sur les sociétés au 1^{er} juillet 1997, à laquelle il convient d'ajouter la suppression de l'avantage fiscal lié à la provision pour fluctuation des cours qui, appliquée sans discernement, serait une sévère entrave au développement, sinon au maintien des entreprises françaises très dépendantes des marchés extérieurs.

De plus, la remise en cause des exonérations de charges sociales sur les bas salaires qui doivent servir à financer les emplois Aubry est un mauvais coup porté aux industries de main-d'œuvre.

M. Christian Cabal. Très juste !

M. Pierre Hériaud. Cela prouve que le Gouvernement préfère les emplois publics aux emplois privés !

M. Philippe Auberger. Eh oui ! Le mammouth doit encore engraisser.

M. Pierre Hériaud. L'épargne, elle, est frappée, comme s'il était désormais honteux d'épargner, c'est-à-dire de prévoir et d'assurer son propre avenir. Certes, l'exemple ne vient pas de l'Etat, seul de tous les niveaux d'administration de notre République à présenter un budget régulièrement en déficit ! Mais enfin, il faut revenir à de saines notions permettant aux agents économiques de jouer le rôle qui est le leur, à savoir : les ménages épargnent et les entreprises investissent !

Or la réalité est plutôt que l'Etat dépense et n'investit pas, qu'il confisque et l'épargne des ménages et celle des entreprises.

M. Christian Cabal. C'est vrai !

M. Michel Meylan. Et les Français trinquent !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tout en nuances !

M. Pierre Hériaud. Les mesures fiscales du projet de loi de finances pour 1998 sont injustes. J'en veux pour preuve le rétablissement des abattements en faveur des niches fiscales et la suppression pour les célibataires, veufs, divorcés ayant eu un enfant à charge, de la demi-part supplémentaire de quotient familial.

M. Jean-Jacques Jegou. C'est scandaleux !

M. Pierre Hériaud. Il s'agit de mesures de surpression fiscale, qui ne vont pas dans le sens de la maîtrise des dépenses publiques engagées par le précédent gouvernement.

Par des artifices, on présente une diminution des prélèvements obligatoires alors que, en réalité, ils progresseront de 4 points.

M. Jean-Jacques Jegou. Eh oui !

M. Pierre Hériaud. Toutes ces mesures risquent d'entraîner un isolement de la France...

M. Jean-Louis Idiart. Mais non !

M. Pierre Hériaud. ... par rapport à l'ensemble de ses partenaires européens, ce qui la placera, à terme, en situation de sous-compétition et de dépendance.

Voilà pourquoi, tel quel, ce budget ne peut être acceptable. Aussi, peut-on souhaiter, monsieur le secrétaire d'Etat, sans trop y croire, que le débat parlementaire y apportera quelques heureuses modifications. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Hériaud, je vous inscris également au tableau d'honneur pour avoir parfaitement respecté votre temps de parole. (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Avec une excellente intervention, très précise !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Monsieur le secrétaire d'Etat, en juin dernier, les Françaises et les Français ont choisi une nouvelle majorité en lui donnant un mandat clair, celui de conduire une politique de gauche dans notre pays, de donner un contenu social à la construction européenne dans un contexte de mondialisation où continue de triompher une certaine forme de libéralisme.

M. Philippe Auberger. Il n'a rien compris !

M. Jean-Louis Idiart. L'exercice, chacun le sait bien, ne peut être que difficile car le contraire du progrès, c'est bien le conservatisme et l'immobilisme.

M. Marc Laffineur. En la matière, vous vous y connaissez ; on peut vous faire confiance !

M. Jean-Louis Idiart. Il faut donc faire preuve à la fois de réalisme, lequel est imposé par l'environnement économique, et de volontarisme pour tracer une voie, une direction nouvelle, en sachant bien que notre France, puissance moyenne, peut jouer un rôle déterminant, non plus seule, mais grâce à un travail en commun en Europe.

Le Gouvernement de Lionel Jospin a adopté d'entrée une méthode de travail nouvelle, plus collective, plus participative, permettant aux institutions gouvernementales de mieux respirer et d'être mieux comprises par notre peuple.

M. Jean-Jacques Jegou. Cela reste à voir.

M. Jean-Louis Idiart. Les premières décisions prises en juin témoignent de la volonté de la nouvelle majorité de porter un intérêt immédiat à celles et ceux qui ont le plus souffert de la crise et des excès du système économique dominant.

La loi sur les emplois jeunes, si elle ne prétend pas résoudre à elle seule le grave problème de l'emploi, est un signal fort, concret, pratique pour dire à notre jeunesse tout l'espoir qu'elle porte pour nous tous. L'avenir d'un pays se construit par et avec l'ambition de sa jeunesse et ne se réduit pas à des chiffres, des taux et des critères. La grande adhésion des jeunes à ce type d'emplois nouveaux, utiles à la sociétés, témoigne que vous avez et que nous avons été compris. Je suis d'ailleurs persuadé que celles et ceux qui nous ont raillés ici, à Paris, seront les premiers à y avoir recours dans leur commune ou leur département. Nous les aiderons ainsi, malgré eux, sur leur territoire.

La conférence sociale est un grand moment, un grand départ capable de créer une prise de conscience nouvelle. Elle constitue un acte de nature à redynamiser notre société et à répondre à une immense attente. Là encore, la France vient de donner un signal fort et, dans quelques années, les conservateurs de tout style auront la même allure désuète que leurs collègues de 1936 sur les congés payés ou de 1981 sur la retraite à soixante ans.

M. Jean-Louis Dumont. Absolument !

M. Philippe Auberger. On en voit les effets !

M. Jean-Louis Idiart. Le propre des conservateurs n'est-il pas de conserver aujourd'hui les progrès d'hier pour faire leur, demain, ceux d'aujourd'hui ?

Les trente-cinq heures, les emplois jeunes dans le secteur marchand, la retraite pour ceux ayant quarante années de versements et ayant travaillé dès quatorze ans ne sont-ils pas l'ouverture d'un immense champ de discussion, de négociation, d'adaptation aussi de notre outil économique ? On ne construit pas une économie forte sans une adhésion et une dynamique sociale fortes.

Cette méthode nouvelle, ces grandes décisions contrastent de façon caricaturale avec les propos notariaux, les petits chiffres étroits, le grand style techno entendus hier soir dans la bouche des porte-parole du RPR, M. Auberger, ou de l'UDF, M. de Courson et M. Laffineur. Les entendre éveillait en nous quelques souvenirs d'avant juin et nous éclairait, nous rappelait que c'est bien cela que les Français avaient sanctionné.

M. Marc Laffineur. On en reparlera !

M. Jean-Louis Idiart. Tirons-en bien tous les enseignements ; ouvrons grandes nos oreilles ; dialoguons et ne soyons jamais présomptueux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Messieurs les donneurs de leçons vous avez été censurés ! Ne l'oubliez pas et demeurez modestes ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Revenez au corps de votre intéressant exposé, monsieur l'orateur.

M. Pierre Lequiller. C'est la première fois qu'un président du CNPF démissionne. Il est beau, le dialogue social !

M. Jean-Louis Dumont. Et alors ?

M. le président. Un peu de calme, M. Idiart a seul la parole.

M. Jean-Louis Idiart. Ce n'est pas facile !

M. le président. Je fais ce que je peux pour vous aider. Soyez tout de même gentils avec eux ! (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Idiart. Reconnaissez qu'ils ont du mal à accepter le dialogue. Ils l'ont eux-mêmes constaté à leurs dépens. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ils sont démoralisés !

M. Jean-Jacques Jegou. Pas du tout ! Vous nous connaissez mal !

M. Marc Laffineur. Continuez ainsi, et cela ira encore mieux !

M. le président. Je vous en prie. !

Poursuivez, monsieur Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de loi de finances pour 1998 va dans le bon sens. Il est respectueux de la maîtrise des déficits et, surtout, il redonne plus d'équité tant à notre fiscalité qu'à nos interventions sociales. Je veux insister sur un point particulier.

Au cours des quatre dernières années écoulées, la droite, sous les gouvernements de M. Balladur et de M. Juppé n'avait pas hésité à dénaturer certaines des mesures prises par les gouvernements antérieurs et la majorité de gauche.

M. Christian Jacob. Heureusement !

M. Jean-Louis Idiart. Le plus caricatural a été la réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 45 000 francs pour les emplois à domicile.

M. Marc Laffineur. On a créé 100 000 emplois grâce à cette mesure !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai, monsieur Laffineur.

M. Jean-Louis Dumont. C'est faux !

M. Marc Laffineur. Vous ne faites que démolir.

M. Jean-Louis Idiart. Initialement, il s'agissait bien d'aider quelques foyers modestes, notamment des personnes âgées. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ecoutez, mes chers collègues...

M. le président. L'orateur vous demande de l'écouter, le président aussi.

M. Jean-Louis Idiart. D'une mesure sociale destinée à favoriser la création d'emplois nouveaux, la droite a fait un avantage exorbitant.

M. Michel Meylan. Au profit des femmes !

M. Marc Laffineur. Vous êtes antiféministe !

M. Philippe Auberger. Sexiste !

M. Jean-Jacques Jegou. Macho !

M. Jean-Louis Idiart. Il correspondait à une tranche d'impôt sur le revenu que M. Sarkozy n'avait pas osé supprimer avant les présidentielles. L'élection passée, M. Juppé, lui, n'a pas hésité à faire disparaître cette tranche supérieure. Ainsi les intéressés ont bénéficié d'un double avantage.

Diminuer aujourd'hui le montant de la réduction n'est qu'un retour à la mesure antérieure améliorée, les employeurs les plus modestes y restant éligibles. En revanche, les bénéficiaires d'avantages excessifs n'auront plus droit qu'à une réduction normale.

Cet exemple, parmi tant d'autres, montre combien la propagande reposant sur la défense des classes moyennes, dont la définition reste à donner...

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Jean-Louis Idiart. ... sur la défense des familles relève de l'incantation idéologique et d'une rhétorique de la droite (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Ridicule !

M. Christian Cabal. L'idéologie, cela vous connaît !

M. Jean-Louis Idiart. Son but est de faire pleurer les plus modestes attachés à la famille sur les privilèges de quelques-uns (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Jacques Jegou. Voilà le grand soir !

M. Christian Cabal. C'est le retour de la lutte des classes !

M. Marc Laffineur. Lisez les journaux féminins.

M. Jean-Louis Idiart. Je ne lis pas *Voici*, excusez-moi, cela évite les procès !

M. le président. Evitez-nous vos confidences, monsieur l'orateur, et revenez au corps du débat.

M. Jean-Louis Idiart. Notre choix de privilégier l'éducation, la recherche, la justice, le logement, les transports et, surtout, l'emploi montre bien que l'essentiel pour nous, est bien de nous préoccuper de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ce budget donne une inflexion positive à la politique de notre pays. Nous serons, monsieur le secrétaire d'Etat, très vigilants pour l'avenir...

M. Marc Laffineur. Nous aussi !

M. Philippe Auberger. Vous dites cela tous les ans !

M. Jean-Louis Idiart. ... quant à l'accélération du rééquilibrage.

M. Philippe Auberger. Nous verrons.

M. Jean-Louis Idiart. Nous avons cinq ans. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous serons, monsieur le secrétaire d'Etat, très vigilants quant à l'accélération du rééquilibrage de notre fiscalité entre impôts directs et indirects, notamment la TVA, ainsi que sur l'adaptation de la notre fiscalité locale.

Le chantier est important. Nous devons y travailler activement car des résultats tangibles sont attendus.

Par ailleurs, notre pays souffre de trop d'inégalités territoriales. Le monde rural et les quartiers urbains défavorisés vivent des difficultés grandissantes, même si elles s'expriment de façon différente.

M. Christian Cabal. La faute à qui ?

M. Jean-Louis Idiart. Cela se traduit par un isolement dû essentiellement à un manque d'activités économiques, de liaisons de communications et de transports. En la matière les efforts envisagés sont notables. Là encore, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut être très vigilants à l'avenir, mais, surtout, courageux et innovants.

Ce budget va donc dans le bon sens.

M. Marc Laffineur. Il va dans le mur !

M. Jean-Louis Idiart. Il donne les inflexions attendues. Certes la tâche demeure ardue, mais vous pouvez compter sur notre appui actif, constructif et j'oserais presque ajouter sur la complicité de l'opposition qui ne manquera jamais une occasion de nous favoriser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du*

groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à ce stade de la discussion générale, je me limiterai à deux observations concernant l'une le taux des prélèvements obligatoires et l'autre quelques réflexions sur la fiscalité de l'épargne.

La loi de finances initiale pour 1998 repose sur le postulat d'une baisse quasi symbolique des prélèvements obligatoires qui, après un point haut supposé en 1997 à 46 %, redescendraient en 1998 à 45,9 %. Cet affichage apparaît comme un signe de qualité du budget présenté, ce qui est pour le moins paradoxal de la part d'un Gouvernement qui a pour référence l'économie administrée et la mainmise écrasante du secteur public sur l'économie nationale.

Malgré tout, cet affichage libéral, vraisemblablement pour plaire au marché, ne correspond pas – loin s'en faut – à la réalité. Même en supposant que vous vous ralliez à cette notion d'économie libérée, qui est effectivement le seul ressort de la croissance, et que l'Etat se limite à ses missions régaliennes, il ne s'agirait que d'un trompe-l'œil, car, comme l'a si bien explicité le ministre, le ratio prélèvement sur PIB dépend d'un numérateur et d'un dénominateur. Or, pour ces deux paramètres, la présentation des faits ne correspond vraisemblablement pas à la réalité prévisible.

Ainsi, en ce qui concerne l'évolution à venir du PIB, les hypothèses de croissance retenues par le Gouvernement pèchent, par un optimisme fortement exagéré. Certes les données économiques, financières et monétaires mondiales sont tirées par une tendance qui nous paraît actuellement très profitable. Cependant un premier relèvement des taux d'intérêt, le risque de contagion de désordres monétaires pour l'instant localisés à une partie de l'Extrême-Orient et le ralentissement prévisible de l'économie américaine peuvent perturber cette donne mondiale.

Par ailleurs, en France, les effets négatifs des décisions à venir du budget que nous examinons, les menaces que fait peser sur notre économie l'épée de Damoclès des trente-cinq heures, la perte de confiance des épargnants, l'absence persistante d'investissements, une incitation à la consommation qui pourrait déséquilibrer en notre défaveur la balance commerciale, risquent de concourir à un brutal ralentissement de la croissance espérée en 1998. En ce cas, si la croissance restait en dessous de 2,5 %, nous n'aurions plus, loin s'en faut, un ratio de 45,9 % marquant un très léger recul des prélèvements obligatoires, mais, au contraire, une nouvelle progression de leur proportion par rapport au PIB, d'autant que vous auriez alors inévitablement à accroître les recettes au travers de lois de finances rectificatives pour faire face aux dépenses largement sous-évaluées ou qui dérapent, comme les dépenses sociales, compte tenu du retard apporté à la maîtrise des dépenses de santé.

Dans ces conditions le point haut de référence ne sera pas 1997, mais bien 1998 et, craignons-le, les années suivantes avec la poursuite des dérives socialistes.

En outre en ce qui concerne 1997, il est étonnant que l'on considère les résultats attendus – notamment après le fameux rapport d'audit de juin établi sur seulement six mois et extrapolé à un an – comme imputables à

notre gestion et, surtout, comme inexorables quant au niveau du déficit du budget. En effet, certains aménagements budgétaires étaient en préparation, des crédits étaient gelés ; les correctifs nécessaires qui allaient être réalisés auraient permis une meilleure maîtrise que la vôtre des déficits. Car réduire les déficits, en supprimant des milliards d'investissements dans les domaines civil et surtout militaire, c'est supprimer des dizaines de milliers d'emplois hautement qualifiés, joyaux de nos industries de pointe, sources de marchés considérables à l'exportation. J'ai la faiblesse de considérer que ces emplois valent beaucoup plus que des emplois temporaires de sous-fonctionnaires bouche-trous dans un univers courtelinesque, emplois non solvables et payés par l'impôt. Oui, il vaut mieux pour nos jeunes être embauchés chez Alcatel, Dassault, Matra, Thomson, Aérospatiale, Bull et autres que de faire des cocottes en papier dans le cagibi d'une administration quelconque. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Marc Laffineur. Exact !

M. Christian Cabal. Vous avez augmenté, vous continuez d'augmenter la dépense publique avec vos sous-fonctionnaires. Le contraire était nécessaire : réduire la dépense et les prélèvements pour libérer l'économie et créer les vrais emplois.

L'épargne, tout le monde s'accorde à en vanter à juste titre les mérites et l'importance. Certes, parfois et de façon peut-être facile, on vilipende l'argent supposé dormir et l'enrichissement sans cause. Or, à part quelques spéculateurs heureux ou bien inspirés, surtout dans une période passée – vous voyez à quoi je fais allusion – l'épargne est avant tout et en masse issue de revenus souvent modestes, du travail en l'espèce.

L'épargne, en outre, nécessite la confiance des épargnants et non pas des modifications incessantes et des retours en arrière sur ses dispositions fiscales.

J'ajoute que, faisant fi de ces mesures discriminatoires, les Français continueront à épargner, si du moins il leur reste quelques revenus disponibles après votre matraquage fiscal. Oui, ils restreindront leur consommation, ils épargneront. Seul problème : ils épargneront ailleurs en Europe, là où les épargnants ne sont pas considérés comme des pigeons qu'il faut plumer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Ce budget, marqué par des perspectives douloureuses, n'est pas un bon budget pour le pays, pour l'emploi. Il est, comme je le disais hier, un budget qui intéresse les pays européens, car il nous fera rétrograder dans la compétition européenne.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que regretter qu'une majorité parlementaire hétéroclite qui ne représente pas la majorité nationale...

M. Jean-Pierre Brard. Vous pouvez causer !

M. Jean-Louis Idiart. Ce n'est pas une majorité ?

M. Christian Cabal. ... vote un tel budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Brard. Pas de caviar à Noël, quelle tristesse ! (*Sourires.*)

M. Christian Cabal. Le caviar russe ? Merci !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'ai pas d'actions !

M. Arthur Dehaine. Sait-on jamais !

M. le président. Grâce pour vos préférences gastronomiques, nous avons un peu de retard !

La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après le tableau très pessimiste de mon prédécesseur à cette tribune, je tiens à rappeler la dernière note de conjoncture de l'INSEE, qui vient juste de sortir et qui indique que les perspectives de croissance sont aujourd'hui plus favorables...

M. Arthur Dehaine. Nous verrons !

M. Alain Barrau. ... pour une part.

M. Christian Cabal. Vous allez la tuer !

M. Alain Barrau. Je dis « bien pour une part », car il faut que nous soyons raisonnables sur ce sujet. Cet éclaircissement de l'horizon économique est dû en partie à la politique du nouveau gouvernement.

M. Jean-Louis Idiart. Depuis qu'on est là, tout va mieux ! (*Sourires.*)

M. Alain Barrau. Le ralentissement de la consommation bloquait la reprise en début d'année ; on l'a constaté de manière statistique tout à fait évidente. Après les premières mesures du gouvernement Jospin : hausse du SMIC, revalorisation des allocations de logement, majoration de l'allocation de rentrée scolaire, la consommation commence – je dis bien « commence » – à se redresser. On observe depuis trois mois une légère amélioration du moral des ménages. Je suis sûr que tous nos collègues s'en réjouissent et considèrent que c'est un élément important pour l'économie de notre pays.

Selon les dernières évaluations de l'INSEE, la croissance de la consommation des ménages devrait s'accélérer au second semestre de 1997 et dépasser 2 % en glissement annuel à la fin de l'année, ce qui remplirait d'aise l'ensemble de l'Assemblée, j'en suis certain.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi de finances.

Ce premier budget de la législature répond aux trois préoccupations fondamentales qui ont guidé les Français lorsqu'ils se sont prononcés en faveur de la gauche : amplifier la croissance, soutenir l'emploi et rendre l'Etat plus juste.

Amplifier la croissance : le projet de budget est fondé sur une hypothèse de croissance de 3 %, nettement meilleure que les résultats des six ou sept dernières années. Cette hypothèse fait l'objet d'un certain consensus parmi les prévisionnistes et l'architecture du budget renforce sa crédibilité.

D'abord, le budget offre un cadre de sécurité pour l'activité économique et engage – on l'a souligné sur divers bancs – définitivement notre pays dans la voie de la monnaie unique. Les dépenses sont globalement stabilisées en francs courants. Après une majoration de 21 milliards de francs rendue nécessaire par la dérive des comptes de 1997, les prélèvements de l'Etat sont globalement réduits en proportion de la richesse nationale.

Le déficit de l'Etat s'intègre dans un montant global de déficits publics, qui respecte, vous le savez, le plafond de 3 % du PIB.

Ensuite, au sein d'une enveloppe de dépenses dont la progression est limitée à 26,4 milliards de francs, ce sont les postes dont l'incidence sur la croissance est la plus forte qui sont privilégiés. Comme l'a montré le rapporteur général, les dépenses d'investissement civil du budget général et des comptes spéciaux du Trésor progressent de 5,6 % en autorisations de programme et de 2,3 % en crédits de paiement. Les dépenses de soutien à la recherche – je crois qu'elles obtiendront un consensus – et à l'industrie augmentent de 7,6 % en autorisations de programme et de 6,8 % en crédits de paiement.

Les aides au secteur locatif social, sur lesquelles je m'arêterai un peu plus longuement...

M. Marc Laffineur. Oui, parlez-nous des PALULOS. Expliquez-nous comment ça marche !

M. Alain Barrau. ... sous forme de subventions ou de taux réduit de TVA, permettront, en 1998, de programmer 80 000 PLA dont 30 000 très sociaux. Ce financement donne désormais une garantie effective au bon dénouement des opérations.

S'agissant des PALULOS,...

M. Marc Laffineur. Ah !

M. Alain Barrau. ... le passage au taux réduit de TVA...

M. Marc Laffineur. Plus de PALULOS !

M. Alain Barrau. ... ne s'accompagne pas de la suppression des subventions budgétaires, comme ce fut le cas l'an dernier pour les PLA, ce qui permet de programmer 120 000 opérations...

M. Marc Laffineur. Quel est le taux de la subvention ?

M. Alain Barrau. ... après les 50 000 prévues par le décret d'avances de juillet dernier contre 94 500 dans la loi de finances initiale de 1997.

M. Marc Laffineur. Vous tournez autour du pot !

M. Alain Barrau. Je reprends les chiffres : 120 000 opérations prévues dans le projet de budget pour 1998 et 50 000 prévues par le décret d'avances de juillet 1997 contre 94 500 dans la loi de finances initiale de 1997. Chacun pourra faire les soustractions nécessaires.

M. Marc Laffineur. Quel est le taux de subvention par logement ? Vous êtes incapable de le dire !

M. Alain Barrau. Dans le secteur de la rénovation immobilière privée, où les aides budgétaires exercent un effet démultiplicateur puissant sur l'activité, l'amélioration par rapport au budget de 1997 est très significative. Les interventions de l'ANAH vont passer de 90 000 à 105 000. Ces chiffres sont également significatifs.

La deuxième priorité est le soutien à l'emploi. La première contribution du budget de l'Etat à l'amélioration de l'emploi est son impact sur la croissance. Toutefois, il est à présent clair que la croissance, à elle seule, ne suffira pas à résorber un chômage dont les causes sont largement structurelles. Le projet de budget prévoit donc d'accroître l'effort pour améliorer les conditions de fonctionnement du marché du travail.

Le montant total des aides à l'emploi progresse de 3,6 % pour atteindre 155,8 milliards de francs. Cette dépense substantielle est, en outre, restructurée et réorientée. Les interventions existantes ne sont pas abandonnées, mais sont rendues plus efficaces, comme dans le cadre du dispositif de ristourne progressive qui est recentré sur les bas salaires. Les crédits qui les financent sont également

mieux calibrés, mais surtout de nouvelles interventions permettent d'agir en profondeur sur le marché du travail. Le programme en faveur de l'emploi des jeunes, pour lequel 8 milliards de francs sont demandés, en constitue le meilleur exemple. Il vise à insérer les jeunes qui en bénéficient dans un cycle de cinq ans suffisamment long pour leur donner une véritable expérience professionnelle de manière à prévenir leur exclusion de l'emploi.

Ainsi, pourra se déployer une politique volontariste de l'emploi, qui vise à combattre le chômage en adoptant simultanément quatre angles d'attaque : premièrement, créer les conditions macro-économiques, en particulier budgétaires, d'une croissance durable ; deuxièmement, enrichir le contenu en emplois de la croissance grâce à la réduction du temps de travail ; troisièmement, faciliter l'accès à l'emploi des publics exposés au risque d'exclusion et, au premier chef, des jeunes à la recherche d'une première embauche ; quatrièmement, combattre le chômage des moins qualifiés par l'abaissement des charges sur les bas salaires.

Troisième priorité de ce projet de budget pour 1998 : plus de justice. Il ne vise pas seulement plus de croissance et d'emploi, mais il répond aussi à une préoccupation de justice négligée au cours des quatre dernières années.

Ce souci de justice transparaît d'abord dans les priorités des dépenses. L'ensemble des minima sociaux – RMI, allocation adulte handicapé, allocation spécifique de solidarité – est révisé et revalorisé. Les crédits qui leur sont consacrés s'élèvent à 59,2 milliards de francs, soit une augmentation de 5 % par rapport à la loi de finances initiale de 1997.

Les dotations réservées aux aides personnelles au logement, instruments essentiels de réduction des inégalités, progressent de 11,5 %, ce qui permettra la revalorisation de leur barème en 1998 après celle de juillet 1997.

En outre, le système des prélèvements fiscaux, que le projet de budget fait évoluer vers plus de justice, permet un certain nombre de mesures fortes qui vont, dans un premier temps, corriger le déséquilibre d'imposition entre revenus mobiliers et salaires : assujettissement à l'impôt des revenus de l'assurance-vie, après abattement de 30 000 francs pour un célibataire, 60 000 francs pour un couple marié ; suppression du mécanisme de restitution de l'avoir fiscal lorsqu'il excède l'impôt dû de plus de 500 francs pour un célibataire ou de 1 000 francs pour un couple marié.

Le budget restreint également les possibilités offertes aux hauts revenus de minorer leur impôt. On l'a développé tout à l'heure ; je n'y insisterai pas.

La commission des finances a voulu accentuer cet effort de justice. Elle propose ainsi de fixer à 5 000 francs et non à 3 000 francs le plafond de la réduction d'impôt accordée aux personnes seules ayant élevé un ou plusieurs enfants ; de remettre en cause certaines déductions forfaitaires, sous réserve d'une aide spécifique à la presse ; de plafonner à 150 000 francs pour un célibataire et à 300 000 francs pour un couple marié les déductions opérées sous le régime de la loi Pons ; de maintenir inchangé, sans actualisation, le barème de l'impôt sur la fortune, dans l'attente d'une réforme de la fiscalité du patrimoine, que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez annoncée pour l'année prochaine.

La commission des finances a, dans le même esprit, porté une attention particulière sur un sujet qui, dans toutes nos communes, crée aujourd'hui une très grande émotion : la taxe d'habitation qui constitue souvent une charge difficilement supportable pour les personnes à

faible revenu, d'autant plus que cette taxe, dont le produit global excède 64 milliards de francs, ne prend pas en compte les capacités contributives réelles de redevables.

Pour résoudre ce problème et faute de référence au revenu dans l'assiette de la taxe, des mécanismes d'allègement sous forme d'exonération, de dégrèvement partiel ou de plafonnement ont été introduits. L'articulation globale de ces mécanismes, vous le savez, résulte de la loi de finances pour 1990...

M. le président. Il faut conclure !

M. Alain Barrau. ... qui en fait un système cohérent de réduction de la charge de taxe d'habitation pesant sur les plus modestes.

La précédente majorité avait réduit la portée de ces mécanismes. Dans la loi de finances de 1996, elle a baissé de 20 % la limite supérieure d'imposition à l'impôt sur le revenu, qui ouvre droit au plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu. Elle a ainsi fait perdre le bénéfice du plafonnement à 200 000 contribuables – mes chers collègues, c'est votre responsabilité –...

M. Jean-Pierre Brard. Les couches moyennes !

M. Alain Barrau. ... qui ont alors brusquement fait face à un alourdissement, quelquefois sensible, de leurs cotisations.

Vous le savez, la commission des finances, cette année, propose d'abroger cette mesure et de revenir à la situation de 1996.

M. Marc Laffineur. Etatisme !

M. le président. Concluez, monsieur Barrau !

M. Alain Barrau. Elle propose de réduire à 1 000 francs, au lieu de 2 066 francs, la taxe d'habitation.

Ces améliorations se situent dans le prolongement d'un projet de budget qui reflète un choix de société : soutenir le dynamisme de l'économie sans sacrifier les valeurs qui font l'originalité du modèle social français et européen, enrichir le contenu de l'activité en emplois, tout en préservant la cohésion sociale. Chers collègues, je vous y invite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Merci de votre invite, mais vous avez dépassé votre temps de parole !

La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Monsieur le secrétaire d'Etat, les Français, en grand désarroi, ont souvent tendance à assimiler politique et clientélisme. Aujourd'hui, les épargnants sont douloureusement en train de s'apercevoir qu'ils ne sont pas les clients de votre gouvernement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est quoi, un épargnant ?

M. Marc Laffineur. 60 % des Français !

M. Christian Jacob. Je vais vous l'expliquer !

Les prélèvements sur l'épargne, en particulier sur l'épargne populaire, vont augmenter pour des millions de Français, les détenteurs de plan d'épargne populaire, les détenteurs de plan d'épargne en actions, les détenteurs de plan d'épargne logement, et que dire encore de l'assurance vie ?

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Christian Jacob. De nombreux actifs, artisans, commerçants, agriculteurs ont anticipé la faiblesse et la précarité de leur retraite en épargnant.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Christian Jacob. Je rappelle que pour les retraites agricoles, rien n'est prévu dans la loi de finances, alors que les gouvernements précédents de M. Balladur et de M. Juppé les ont revalorisées de plus de 4 milliards de francs ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pourtant, que n'a-t-on pas entendu sur vos bancs : c'était insuffisant, indigne, mais, aujourd'hui, rien n'est fait, comme à l'habitude !

Lorsqu'il s'agit de la doctrine et du discours, nous avons l'habitude de vous entendre – vous êtes d'ailleurs plutôt bons (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) – en revanche, lorsqu'il s'agit de passer à l'action, il n'y a plus personne ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. On vous a vus à l'œuvre, au mois de mai !

M. Christian Jacob. Les revenus titrés de ces placements améliorent de nombreuses retraites dont le montant ne représente guère plus de 12 000 francs par trimestre, qu'il s'agisse de celles des agriculteurs ou de celles des artisans. J'ai l'impression que cela vous fait sourire, monsieur Emmanuelli, mais c'est la réalité : 12 000 francs par trimestre !

M. Jean-Pierre Brard. Le maximum vieillesse, c'est moins que cela !

M. Jacky Darne. Le RMI, c'est 2 600 francs par mois !

M. Christian Jacob. Pour vous, il s'agit sans doute de nantis et de profiteurs. Eh bien, non, monsieur le secrétaire d'Etat, il s'agit de la France qui travaille, ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Celle que vous ne connaissez pas !

M. Christian Jacob. ... de ceux qui créent des emplois, de ceux qui font deux fois trente-cinq heures par semaine pour maintenir leurs commerces, leurs entreprises, leurs exploitations agricoles et les emplois qui y sont liés, de ceux qui se sont toujours pris en main, de ceux qui croient ou qui croyaient à la vertu du travail et de l'épargne, en fait de ceux qui sont plus fournis que cigales, de ceux que vous n'aimez pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marc Laffineur. Exact !

M. Christian Jacob. Par-delà d'écraser les entreprises avec des charges supplémentaires, vous reniez les engagements de l'Etat. Il est vrai qu'en matière de reniement, vous êtes à la fois récidivistes,...

M. Julien Dray. C'est un expert qui parle !

M. Christian Jacob. ... experts et même professionnels !

M. Alain Rodet. Et sur le GATT, votre revirement à 180 degrés quand vous étiez président des oléiculteurs !

M. Christian Jacob. Vous reniez l'engagement de l'Etat dans la mesure où les contrats souscrits répondaient à certaines promesses, notamment sur le blocage de l'épargne pendant huit ans, avec une contrepartie fiscale que vous supprimez au moment même où les petits épargnants pouvaient récupérer le fruit des efforts consentis.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Le CNJA ne faisait pas de politique, n'est-ce pas ?

M. Christian Jacob. L'Etat renie sa parole en limitant l'exonération des produits d'assurance-vie, qui seront désormais taxé à hauteur de 7,5 %. Notre intérêt à tous est que les Français aient confiance dans leur administration fiscale.

M. Jean-Pierre Brard. Parlez de la fraude !

M. Christian Jacob. Cette confiance ne peut exister que si nous leur donnons des perspectives claires, sur plusieurs années, et non pas en allant, comme vous le faites, de bidouillages en bricolages et en pratiquant ce qui s'apparente à un véritable hold-up fiscal. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Pierre Brard. Sur Mme Bettencourt.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous n'êtes pas dans une manif agricole !

M. Christian Jacob. En taxant lourdement les produits d'épargne populaire, vous contribuez à la baisse du pouvoir d'achat des retraités les plus modestes. Vous avez ouvert une chasse, voire engagé une traque même contre tous ceux qui contribuent au développement de notre économie, aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs, aux patrons de PME et enfin, d'une manière plus générale, à toutes les classes moyennes. Bravo pour votre budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Merci, monsieur Jacob, de nous avoir réveillés !

M. Jean-Pierre Brard. Il faisait un cauchemar !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il confond l'Assemblée avec les manif agricoles, le CNJA et le RPR !

M. Christian Jacob. Il est vrai que lorsqu'on est agriculteur et qu'on a envie de s'engager dans la politique, on va plus vers le RPR que vers les socialistes !

M. le président. La parole est à M. Michel Crépeau.

M. Jean-Pierre Brard. On va prendre le large ! (*Sourires.*)

M. Michel Crépeau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis un vieux parlementaire (« *Mais non !* » sur divers bancs)...

M. Jean Tardito. Cela ne se voit pas !

M. Julien Dray. Vous avez l'éternelle jeunesse !

M. Michel Crépeau. ... et je suis toujours un peu surpris de la tenue de nos débats.

L'opposition polémique...

M. Arthur Dehaine. Elle fait son métier !

M. Michel Crépeau. ... peut-être pas toujours au niveau le plus élevé, mais je comprends le dépit de nos collègues. S'il s'était imaginé capable de faire un pareil budget, jamais M. Juppé n'aurait demandé au Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. C'est une hypothèse !

M. Michel Crépeau. Il y a moins d'un an, en effet, on se demandait encore si l'on pourrait respecter les critères de Maastricht pour réaliser la monnaie unique, ce qui est

vraiment la chose fondamentale. Je dois dire que notre gouvernement – je dis « notre » gouvernement parce que je le soutiens –, a été servi par les circonstances...

M. Pierre Lequiller. Et par la chance !

M. Michel Crépeau. ... mais, après tout, les bons généraux sont aussi les généraux chanceux !

Vous avez de la chance, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Marc Laffineur. Vous êtes en train de la gâcher !

M. Michel Crépeau. D'après les prévisions, la conjoncture va permettre de fonder le budget sur un taux de croissance de 3 %.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas encore Austerlitz !

M. Michel Crépeau. L'année dernière, personne n'imaginait cela !

M. Michel Bouvard. Soyez prudent !

M. Michel Crépeau. Cela a donné certaines marges de manœuvre, ce qui fait, mesdames et messieurs, que je voterai ce budget... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Bouvard. Quelle surprise !

M. Michel Crépeau. ... parce que c'est un bon budget et pas seulement parce que je soutiens le Gouvernement.

Pour autant, j'ai un certain nombre d'observations et de suggestions à faire, car un bon budget peut devenir un très bon budget pour peu que le débat parlementaire permette de l'améliorer.

M. Michel Bouvard. Tout cela est très manichéen !

M. Christian Jacob. C'est très radical !

M. Michel Crépeau. Il y a d'abord deux points sur lesquels je veux féliciter le Gouvernement.

D'abord il a décidé, cette année, de ne pas taxer nos communes et nos collectivités locales au titre de la surcompensation des caisses de retraite. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert du groupe socialiste.*)

M. Michel Bouvard. Parce qu'il y a les cantonales l'an prochain ! Attendez un an !

M. Michel Crépeau. Comme disait Letizia Ramolino, « Pourvu que ça dure ! » Les maires de France et les élus locaux vont en effet essayer de jouer le jeu des emplois Aubry. Le fait que l'on n'augmente pas cette année la CNRACL nous permettra de le faire. Mais les emplois Aubry, c'est en principe pour cinq ans. Qu'allez-vous donc faire l'année prochaine ? C'est une question fondamentale car, si vous ne me rassurez pas, moi, je vais créer des emplois Aubry, mais pour un an...

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Michel Français. Vous n'en avez pas le droit !

M. Michel Crépeau. ... parce que je n'ai pas envie de garder le bébé sur les bras ! (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Michel Bouvard. Enfin un peu de réalisme !

M. Michel Crépeau. La dernière fois que l'on a augmenté la CNRACL, cela a représenté 7 millions pour mon budget à La Rochelle. Cela représente un paquet

d'emplois ! Je mets donc fortement le Gouvernement en garde sur cette question. Je pense qu'on vous dira la même chose au congrès des maires de France à la fin du mois, mais c'est bien que ce soit dit par un député qui vous soutient.

Deuxième point – et je vais peut-être en faire hurler certains mais ils ne connaissent pas le problème – je félicite le Gouvernement d'avoir maintenu dans la mouture initiale du budget, avec quelques correctifs, ce que l'on appelle le système de défiscalisation dans les DOM-TOM.

Mes chers collègues, j'ai été ministre du tourisme.

M. Jean-Claude Boulard. Un excellent ministre !

M. Michel Crépeau. J'ai mis sur pied le système en 1986, avec d'autres qui sont ici...

M. Jean-Pierre Brard. Tout le monde fait des erreurs !

M. Michel Crépeau. ... et il a ensuite été avalisé au mois de juin sous le nom de loi Pons.

Nos DOM-TOM, il ne faut pas les confondre avec les Iles Caïmans !

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Michel Crépeau. C'est, je crois, un atout formidable pour la France dans le domaine touristique...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Michel Crépeau. ... notamment les Antilles, qui se trouvent à portée du continent américain. En matière touristique, nous n'avons plus le droit de nous contenter d'une économie de cueillette. Le tourisme est une grande industrie moderne, qui est probablement l'un des postes les plus importants de la balance du commerce extérieur, qui vous permet aujourd'hui de faire un bon budget. Alors, par pitié, ne le cassez pas !

M. Michel Bouvard. Il ne faudrait pas non plus que le budget diminue de 5 % !

M. Michel Crépeau. Ne cassez pas non plus certaines industries françaises comme les industries nautiques.

M. Marc Laffineur. C'est déjà fait.

M. Michel Crépeau. Je suis directement concerné. Plus de mille personnes travaillent à La Rochelle à la construction des bateaux de plaisance, dont au moins la moitié grâce à la défiscalisation.

Alors, je vous en supplie, tenez compte du développement du tourisme dans les DOM-TOM, et de la nécessité de maintenir des emplois, parce qu'il y a eu un engagement fondamental de l'Etat. La loi Pons était une loi à durée déterminée, avec un début en 1986 et une fin en 2001.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Michel Crépeau. C'est au vu de cet engagement de l'Etat, sur une durée déterminée, qu'un certain nombre d'entreprises ont embauché et investi.

M. Michel Bouvard. C'est comme pour les emplois familiaux !

M. Michel Crépeau. Aujourd'hui, prendre une mesure qui apparaîtrait comme rétroactive serait injuste et complètement inefficace sur le plan économique. Ce serait injuste parce que des bateaux ont été commandés au vu de la défiscalisation. Des architectes navals ont travaillé, des industriels ont commandé des moules et

embauché. Vous allez casser une industrie qui n'est peut-être pas très importante, mais qui se porte mieux, et qui est exemplaire sur le plan mondial.

M. Michel Bouvard et M. Christian Jacob. Tout à fait.

M. Michel Crépeau. Ce serait une erreur grave, contre laquelle je vous mets en garde. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont peu ou prou cherché à éviter la fraude. On a mis au point un dispositif : l'agrément, qui permet au ministère des finances de contrôler s'il s'agit d'un véritable investissement productif ou, tout simplement, d'une fraude. Vous avez un moyen de contrôle. Je vous en prie, conservez ce dispositif.

Je voudrais insister également sur les quirats. Il n'y a pas de sensibilité maritime dans cette assemblée ! C'est comme ça ! La France n'est pas un pays de marins,...

M. Raymond Douyère et M. Jean-Claude Boulard. Mais si !

M. Michel Crépeau. ... c'est un pays de paysans et d'agriculteurs.

Si vous étiez un pays de marins, vous seriez scandalisés – je le suis ! – de voir que la quatrième puissance économique du monde est au trentième rang dans le monde pour la marine marchande.

M. Jean-Claude Boulard. Nous n'avons plus de marine !

M. Michel Crépeau. Il faut construire des bateaux, et la seule façon, c'est de permettre aux gens d'investir dans des bateaux. Il faudrait être fou pour le faire s'il n'y a pas d'avantages fiscaux. C'est à cela que correspondaient les quirats. Prévoyez une procédure d'agrément, un contrôle. Je ne défends pas les fraudeurs du fisc, bien au contraire,...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il y a d'autres moyens d'évasion fiscale !

M. Michel Crépeau. ... mais il faut avoir une politique économique cohérente et vous ne pouvez pas à la fois vouloir créer ou maintenir des emplois et vous livrer à un jeu de massacre dans des secteurs qui sont peut-être méconnus mais intéressants.

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas possible qu'il vote le budget !

M. Michel Crépeau. Par ailleurs, je suis désespéré...

M. Jean-Claude Boulard. C'est peut-être beaucoup.

M. Michel Crépeau. ... de voir ce que l'on nous propose pour la voiture électrique.

M. Marc Laffineur. Ils ont refusé nos amendements !

M. Michel Crépeau. J'ai vu Mme le ministre de ceci ou de cela et même M. le Premier ministre arriver au conseil des ministres avec une voiture électrique.

M. Michel Bouvard. C'était juste pour les caméras !

M. Michel Crépeau. J'avais écrit au Premier ministre et aux différents ministres pour leur demander de faire un effort sur la voiture électrique, en la soumettant au taux réduit de la TVA. Tout le monde, verbalement, m'a répondu que ce n'était pas une mauvaise idée et que cela ne coûterait pas cher puisque, malheureusement, il y a très peu de voitures électriques.

Le problème, c'est de faire en sorte qu'il y en ait davantage et que la France profite de son avance pour lancer un créneau industriel important.

M. Jean-Jacques Jégou. Ne votez pas le budget !

M. Michel Crépeau. Et que décide-t-on ? Une baisse de la TVA non pas sur les voitures mais sur l'électricité consommée par les 500 ou 800 voitures qui circulent. C'est se moquer du monde !

M. Christian Jacob. Ne votez pas le budget ! Ne vous laissez pas faire !

M. Michel Crépeau. J'ai déposé un amendement, rassurez-vous...

M. Michel Bouvard. On le soutiendra !

M. Michel Crépeau. ... et j'espère qu'il sera voté de l'extrême gauche à... non pas l'extrême droite, je n'en veux pas mais par tous les gens raisonnables pour un vote raisonnable.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Michel Crépeau. Dernier point et j'en termine. Nous sommes pour la justice, nous, les gens de gauche. Or il y a une injustice, je le crois sincèrement à propos de la CSG pour les professions libérales...

M. Michel Bouvard. Il y a beaucoup d'injustices...

M. Michel Crépeau. ... et pas seulement pour les avocats. Je ne défends pas que mes confrères, mais je veux tout de même dire que tous les avocats ne sont pas riches. Certains d'entre eux sont même smicards.

M. Jean-Pierre Brard. Les temps sont durs pour tout le monde !

M. Michel Crépeau. Pour les salariés, on a augmenté la CSG, et je suis tout à fait d'accord, mais on a diminué la cotisation maladie. Pour les professions libérales, rien du tout ! Vous êtes en train de créer une distorsion. Il y aura deux catégories de Français, alors que vous déclarez dans vos discours, et le Conseil constitutionnel vous l'a d'ailleurs rappelé, que les revenus des salariés et des non-salariés, à niveau égal, doivent être traités de la même manière sur le plan fiscal.

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Michel Crépeau. Les honoraires des professions libérales servent à faire tourner la maison, à profiter de son train de vie ou à épargner, comme les salaires, mais ils servent aussi à payer le personnel et à investir dans le cabinet. Je connais mieux les avocats, mais je suppose que, pour les médecins, c'est pareil.

Il faut absolument adopter un amendement pour que la mesure soit neutre sur le plan fiscal, que les membres des professions libérales soient traités comme les autres Français.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le président. Merci de conclure votre plaidoirie, monsieur Crépeau ! (*Sourires.*)

M. Michel Crépeau. Nous savons très bien que, depuis Philippe le Bel, tous les gouvernements ont souffert d'un rétrécissement du col de l'escarcelle. (*Sourires.*) Les légistes de la rue de Rivoli, puis de Bercy essaient toujours de trouver des recettes, mais, s'il vous plaît, mettez de la cohérence et de la justice dans votre budget ! Si vous m'écoutez, il sera encore meilleur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Verts, de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Boulard. Excellente intervention !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que la croissance soit capricieuse, nous le savons. Que sa reprise soit attendue comme le Messie depuis plusieurs années, nous le savons aussi mais qu'elle fluctue en fonction des changements de majorité politique est une nouvelle de toute première importance, à même de donner quelques regrets à certains.

Toujours est-il que le Gouvernement a pu boucler son projet de loi de finances sur la base d'une hypothèse de croissance de 3 %, c'est-à-dire le taux le plus élevé de la décennie. Cet événement est fort heureux car chacun sait ici qu'une croissance soutenue est la première condition d'un retour à l'emploi. Hors croissance, point d'espoir de réduction du chômage de masse.

Première condition de retour à l'emploi, certes, mais pas l'unique. Encore faut-il accompagner cette croissance, ne pas tuer sa reprise dans l'œuf et lui assurer une longue espérance de vie pour permettre des effets durables sur la situation de l'emploi.

C'est pourquoi ce retour de croissance dont nous avons la chance de bénéficier pour cette année doit être prioritairement utilisé pour redonner de la vigueur à la demande intérieure. Nous savons en effet que, en dépit de l'effet de mode qui n'a que trop duré et qui consiste à croire que la croissance est tirée par les exportations, la consommation représente près de 60 % du produit intérieur brut. Aussi, sans reprise de la consommation, point de salut. La récente décision de la Bundesbank de relever ses taux d'intérêt imitée dans la minute qui a suivi par la Banque de France dite indépendante – et que l'on pourrait d'ailleurs appeler désormais la « Banque Trichet » – est là pour nous rappeler que compter sur la hausse du dollar pour doper la croissance à long terme serait quelque peu aventureux.

Favoriser une reprise de la consommation est donc le meilleur service que l'on puisse rendre à la croissance. Ce ne sont d'ailleurs pas les chefs d'entreprise qui me contrediront, un simple regard sur leurs carnets de commandes suffisant à valider empiriquement mon raisonnement.

Je ne reviens pas sur les premières mesures concrètes contenues dans le décret d'avances du 10 juillet 1997 qui ont revitalisé la consommation : quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire, augmentation du SMIC et revalorisation de l'APL.

Le projet de loi confirme cette orientation, par exemple en réduisant à 5,5 % la TVA sur les travaux d'amélioration réalisés dans les logements sociaux. De la même manière, le rééquilibrage de la fiscalité du capital par rapport à celle du travail est amorcé, ce qui permet de limiter la thésaurisation au profit de la consommation. Enfin, le cycle infernal qui consistait d'année en année à ajouter de nouveaux prélèvements pesant sur les ménages est arrêté pour cette année.

Autant de mesures qui constituent des coups de pouce non négligeables à la consommation.

Pour autant, décision a été prise de fonder le budget sur le respect de l'engagement européen d'un déficit limité à 3 %. Vous allez évidemment me croire obsessionnel, mais je persiste à penser qu'un tel carcan nous empêche de mener une véritable politique d'expansion...

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez voté pour !

M. Julien Dray. ... à même de relancer la consommation, et donc de pérenniser la croissance. On prend ainsi le risque de ne pas pouvoir profiter à plein de la reprise. En poussant le raisonnement, on pourrait même craindre de lui porter un coup fatal.

Le fatalisme n'étant pas le trait de caractère qui m'est le plus familier, je ne pense pas qu'à 3 % rien ne soit possible. Le système fiscal est tellement injuste qu'il est aisé de procéder à des redéploiements d'envergure. La charge a été progressivement transférée des entreprises vers les ménages et, au sein des ménages, des plus aisés vers les plus modestes.

Le récent rapport que l'INSEE a publié atteste des innombrables incohérences et injustices qui caractérisent notre fiscalité. A titre d'exemple, les 5 % des ménages les plus riches ne donnent au fisc que 13 % de leur revenu. Rien d'étonnant lorsque l'on connaît le poids des impôts indirects dans le système fiscal : la part des prélèvements indirects et proportionnels est de deux tiers contre un tiers aux impôts directs progressifs. Ainsi, la TVA représente 45 % des recettes de l'Etat, cette TVA qui fait du consommateur le premier contribuable et qui ampute seulement 7 % des revenus des plus aisés contre 13 % des revenus des moins fortunés. Dans le même temps, l'impôt de solidarité sur la fortune revêt surtout un caractère symbolique tant son assiette est étroite et son taux minime. Surtout, les mouvements de capitaux, notamment ceux qui ont cours sur le marché des devises et qui alimentent la spéculation, sont à l'abri de toute taxation.

Même si l'on respecte le fameux critère de 3 % de déficits publics, ces quelques exemples suffisent à montrer que des marges de manœuvre existent et qu'elles sont d'importance.

J'ai bien noté l'engagement du Gouvernement à les utiliser l'an prochain. Je n'ai donc aucune raison de douter que, l'année prochaine, la TVA sera baissée, le patrimoine plus lourdement taxé et la fiscalité locale largement réformée.

J'ai la faiblesse de penser, malgré tout, que mettre en œuvre une autre cohérence fiscale était possible dès cette année, une autre cohérence fondée sur un seul objectif : replacer l'exigence de progressivité au cœur de notre fiscalité, c'est-à-dire faire vivre dans les faits le principe selon lequel plus le revenu augmente, plus l'effort fiscal doit être important, ce qui, je n'ai pas besoin de le rappeler ici, n'est ni plus ni moins que l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

C'est dans cette optique que je tiens à connaître votre sentiment sur une éventuelle baisse de la TVA de 20,6 % à 5,5 % sur un certain nombre de produits, dont on ne peut nier qu'ils sont aujourd'hui de première nécessité. Je veux parler par exemple de la consommation de gaz et d'électricité, des honoraires de frais de justice des avocats commis d'office, ou encore des produits d'hygiène.

J'attends également votre avis sur une éventuelle suppression du prélèvement libératoire applicable aux revenus des cessions de valeurs mobilières des personnes physiques. En effet, une telle mesure, qui aurait pour effet de soumettre ces revenus financiers au barème progressif de l'impôt sur le revenu rééquilibrerait la structure des prélèvements pesant sur le travail et le capital, dans le sens d'une plus juste contribution du capital et d'une plus grande progressivité.

J'attends tout autant réponse de votre part sur l'éventuelle instauration de la taxe dite de Tobin qui consiste à taxer l'ensemble des opérations portant sur les devises réalisées sur le marché des changes à hauteur de 0,05 % et

qui rapporterait à l'Etat, dans un souci de justice fiscale, bien plus que la réduction des avantages tirés de la demi-part supplémentaire dont bénéficient les personnes isolées.

On ne pourra d'ailleurs pas se contenter d'une réponse expliquant que le Premier ministre, lorsqu'il faisait référence à cette taxe pendant la campagne présidentielle, envisageait sa mise en place uniquement au niveau mondial. Il sera, en effet, pour le moins illusoire de s'en remettre en la matière à une prise de décision d'un énigmatique et imaginaire gouvernement mondial. Au contraire, les récentes discussions à l'intérieur de la gauche italienne à propos des trente-cinq heures montrent bien que les décisions de la France peuvent avoir valeur d'exemple et même de fait générateur en Europe. Pourquoi ce qui peut se produire sur les trente-cinq heures ne pourrait survenir à propos de la taxe de Tobin ? Sa mise en place par la France peut être un point d'appui pour son instauration au niveau européen, avec évidemment un engagement pour le moment où se créera l'euro.

Je persiste à croire qu'il aurait été judicieux de procéder à cette redistribution des richesses dès cette année.

Je le crois parce que chacun sait ici qu'une réforme fiscale d'envergure à même de rattraper le retard pris en la matière depuis de nombreuses années nécessite de nombreux ajustements qui ne peuvent être réalisés que dans la durée.

Je le crois parce que j'ai appris, au cours des années que j'ai passées dans cet hémicycle, qu'à la veille d'échéances électorales, les ardeurs consistant à révolutionner le système fiscal sont très vite refroidies.

Je le crois aussi parce que la juxtaposition de multiples petits coups de pouce à la consommation n'a jamais fait une grande réforme fiscale et n'a jamais rétabli justice et redistribution auxquelles les salariés qui ont choisi une nouvelle majorité pour cela ont droit.

Je le crois surtout parce que, sans mesures fortes capables de redonner vigueur à la demande intérieure, la croissance pourrait repartir aussi vite qu'elle nous est arrivée. Chacun se retrouverait alors bien démuné : ayant bénéficié d'un contexte économique favorable, nous n'aurions pas su l'exploiter pour changer le cours des événements. Ce serait bien dommage car, à mon souvenir, la croissance est capricieuse et pourrait bien s'impatier si nous lui demandions d'attendre l'année prochaine.

Pour autant, ce budget contient des éléments de rupture avec les précédents. Il est une prise de gage pour l'avenir – c'est pourquoi, évidemment, je l'évoquerai – mais il a aussi valeur d'engagement pour que l'année prochaine, dans des conditions qui seront plus favorables pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, les éléments essentiels d'une grande réforme fiscale, fondée sur la progressivité, redonnant donc un sens à la justice fiscale, soient présentés devant cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole et à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur général, le Gouvernement a déjà oublié ses promesses électorales,...

M. Jean-Pierre Brard. Non, M. Madelin a dit le contraire hier. Mettez-vous d'accord !

M. Julien Dray. « O Niçois qui mal y pense ». (*Sourires.*)

M. Christian Estrosi. ... qu'il s'agisse de la baisse de la TVA, du rééquilibrage de la fiscalité sur les carburants, de l'arrêt des privatisations ou du non-respect des 3 % de déficit imposés par Maastricht.

Pourtant nous serons au rendez-vous de la monnaie unique. Mais à quel prix pour les Français ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Décidément, le Gouvernement ne cesse d'envoyer des signaux à l'aile gauche de sa majorité.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faudrait savoir !

M. Jean-Pierre Brard. La majorité est plurielle. Elle n'est pas cacophonique comme la minorité !

M. Christian Estrosi. Il est vrai que cette aile gauche est un peu remuante, monsieur Brard.

La décision unilatérale du Gouvernement d'imposer, lors de la conférence sur les salaires, l'emploi et la réduction du temps de travail, les trente-cinq heures pour l'an 2000 me semble particulièrement dangereuse. En effet, le résultat pourrait être l'inverse de celui recherché, le Gouvernement étant à l'origine du blocage du dialogue social dont notre pays a tant besoin.

M. Jean-Louis Idiart. Aïe, aïe, aïe !

M. Christian Estrosi. Tout cela confirme que le Gouvernement de M. Lionel Jospin ne cesse de prendre des décisions dangereuses pour l'avenir de notre pays.

Ce n'est pas en travaillant moins qu'on enrichit une nation et que l'on crée de l'emploi, mais en faisant l'inverse.

M. Jean-Pierre Brard. Ceux que vous défendez ne travaillent pas trop, mais ils vivent bien !

M. Christian Estrosi. Tous nos partenaires le font sauf nous.

Pour en revenir plus précisément à la loi de finances – mais cela forme un tout –, ce n'est certainement pas en alourdissant les impôts sur le revenu que l'on relance la croissance.

M. Jean-Pierre Brard. Les impôts de ceux qui peuvent payer !

M. Christian Estrosi. L'annulation de la réforme Juppé, donc de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu, outre le fait qu'elle revienne sur la parole donnée par l'Etat aux contribuables,...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cette réforme n'était pas financée !

M. Christian Estrosi. ... est particulièrement dangereuse, car elle prive les ménages...

M. Jean-Pierre Brard. Les riches, monsieur Estrosi !

M. Christian Estrosi. ... de ressources supplémentaires pour consommer, et donc pour alimenter la croissance.

M. Jospin et son ministre des finances annulent donc 50 milliards de baisse d'impôts dès leur arrivée.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous êtes fâché avec les chiffres !

M. Jean-Pierre Brard. Il s'agit de faire payer ceux qui peuvent payer !

M. Christian Estrosi. Puis, le Gouvernement s'est attaqué à l'une de ses cibles favorites : l'entreprise. Elle seule est créatrice d'emplois et de richesses, mais elle demeure suspecte pour les socialistes.

Après avoir majoré de 15 % l'impôt sur les sociétés, ce qui entraînera un coût de 18 milliards de francs pour les entreprises en 1998, le Gouvernement a remis en cause non seulement certains mécanismes de provisions, en particulier celui concernant la fluctuation des cours, mais aussi la politique d'allègement des charges sur les bas salaires – ce qui représentera un coût de 6,5 milliards de francs. Tout cela va peser lourdement sur les entreprises, décourager l'initiative et l'investissement, qui sont les relais indispensables de la croissance et de la baisse du chômage.

Puis, le Gouvernement s'est attaqué aux familles. Comment ? Il l'a fait en divisant par deux le plafond de la réduction d'impôts pour les emplois familiaux, dispositif qui avait pourtant permis la création d'environ 200 000 emplois.

M. Jean-Louis Idiart. Oh là là !

M. Christian Estrosi. A cela s'ajoute, s'agissant toujours des familles, la mise sous conditions de ressources des allocations familiales.

De plus, les décisions concernant l'AGED et leur rétroactivité sur 1997 vont mettre en difficulté de nombreuses familles,...

M. Jean-Pierre Brard. Tu parles !

M. Christian Estrosi. ... des jeunes en particulier, qui se sont endettés pour construire leur vie, c'est-à-dire l'avenir de notre pays...

M. Jean-Pierre Brard. Les RMIstes, certainement !

M. Christian Estrosi. ... et qui ont cru en la parole de l'Etat. On ne les y reprendra plus !

Je ne pense pas qu'un couple d'instituteurs, qu'un couple dont le mari est ingénieur et la femme infirmière, qu'un couple de cadres aient le sentiment d'appartenir à la haute bourgeoisie.

M. Jean-Pierre Brard. Vous la défendez becs et ongles !

M. Christian Estrosi. Pour poursuivre dans une voie similaire, le Gouvernement de M. Jospin en a profité pour supprimer la demi-part supplémentaire de quotient familial octroyée aux personnes seules ayant élevé au moins un enfant. Il s'agit là, une fois encore, d'une attaque portée au pouvoir d'achat de ces personnes, qui disposent par ailleurs souvent de revenus modestes.

M. Jean-Pierre Brard. Combien gagne un instituteur, monsieur Estrosi ?

M. Christian Estrosi. Je souhaite que le Gouvernement revienne sur cette décision.

Puis, le Gouvernement a poursuivi son offensive contre les éléments structurants de la société française : après avoir attaqué les entreprises et les familles, il s'en est pris aux épargnants.

En effet, en limitant l'exonération des produits des contrats d'assurance vie, en plafonnant la restitution de l'avoir fiscal ainsi que l'exonération des produits des titres non cotés détenus dans un PEA, le Gouvernement s'attaque à l'épargne des Français, puisque même les produits d'épargne populaire sont concernés.

M. Jean-Pierre Brard. L'avoir fiscal est dans le lot ?

M. Christian Estrosi. En réalité, le Gouvernement agit trop vite, fait, à travers le budget, de la politique pour contenter sa majorité plutôt que pour chercher à relancer la machine France.

On ne peut considérer tous les Français qui épargnent, qu'il s'agisse de PEP, de PEA, de PEL ou de l'assurance vie, comme des personnes forcément fortunées. Les Français épargnent car ils sont inquiets pour leur avenir et celui de leurs enfants, et ce n'est pas votre politique qui va les rassurer !

Tout cela, c'est de l'idéologie...

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est bien vrai !

M. Christian Estrosi. ... qui risque de mettre en péril l'avenir de notre pays en remettant en cause les réformes de fond engagées précédemment et en conduisant une politique budgétaire, fiscale et sociale incohérente au regard des enjeux qui nous attendent.

En réalité, la France sera le seul pays du monde développé où les prélèvements obligatoires atteindront 46 % de la richesse nationale, où les dépenses de l'Etat continueront à progresser et où les chômeurs seront de plus en plus nombreux.

M. Jean-Pierre Brard. Vous en avez créé pas mal !

M. Christian Estrosi. C'est la totalité des Français, et non plus quelques dizaines de milliers, qui devront supporter les conséquences du choix budgétaire du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà la France profonde, celle des petites gens du Limousin.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat sur la loi de finances pour 1998 revêt un caractère très singulier. En effet, dès le début de l'année 1997, on s'est préoccupé des conditions de ce débat et éventuellement de son contenu.

Tout cela en fait a commencé avec la fameuse « note de Bercy », ce document alarmiste que la direction du budget a remis à M. Juppé à la fin de l'hiver et qui a provoqué, si j'ose dire, une accélération assez considérable du calendrier électoral et donc du débat politique. En effet, au printemps, le chef de l'Etat, le chef du gouvernement et les présidents des assemblées de l'époque ont souhaité accélérer ce calendrier. Voilà pourquoi ce premier débat budgétaire de la XI^e législature est un débat très intéressant et très significatif.

Dans cette discussion, il faut tout de même essayer de parler juste. A cet égard, les événements récents, que certains ont peut-être oubliés, guident notre réflexion.

En dépit des mauvais augures, le projet de budget pour 1998 qui nous est présenté par le Gouvernement répond, qu'on le veuille ou non, d'une façon courageuse et pertinente aux lourdes interrogations et aux graves défis que suscite l'avenir : croissance, emploi, justice sociale, équité fiscale et maîtrise de la dépense publique.

Sur ce dernier point, celui de la maîtrise de la dépense publique, il convient de rappeler que l'encours de la dette de l'Etat atteint aujourd'hui pratiquement les 3 700 milliards de francs, soit à peu près 47 % du produit intérieur brut. J'indique pour mémoire, que, fin 1992, l'encours de la dette de l'Etat s'établissait aux alentours de 2 100 milliards de francs.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vrai !

M. Alain Rodet. Cette progression de plus de 1 600 milliards en quatre ans ne peut pas être passée sous silence, car elle réduit les marges de manœuvre bud-

gétaire. Elle devrait rendre nos collègues de l'opposition un peu plus modérés et un peu plus nuancés dans leurs appréciations.

M. Daniel Boisserie. Tout à fait !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas leur qualité première !

M. Alain Rodet. Ne pouvant véritablement fonder leurs critiques sur le plan de la maîtrise des dépenses publiques, nos collègues du RPR et de l'UDF concentrent, si j'ose dire, leurs tirs sur la politique familiale et la question de l'impôt.

M. Christian Estrosi. Eh oui !

M. Alain Rodet. Il faudrait tout de même leur rappeler que leurs critiques seraient beaucoup plus crédibles si, au cours des années passées, ils n'avaient rendu impossibles les allocations de maternité.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

M. Alain Rodet. Quelques exemples suffiront pour montrer qui conduit une véritable politique familiale et qui, au contraire, soutient une politique qui entrave la vie des familles.

Je prendrai, pour commencer ma démonstration, l'exemple de la fiscalité indirecte et de la TVA. Si le taux normal de TVA est aujourd'hui de 20,6 %, c'est qu'il a été augmenté de deux points en 1995, soit, en année pleine, une ponction fiscale de plus de 55 milliards de francs. Les déclarations lénifiantes sur la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des gouvernements Balladur et Juppé paraissent dès lors bien dérisoires par rapport à cette ponction brutale opérée par le biais de l'impôt indirect. En effet, la TVA au taux de 20,6 % est supportée par tous les consommateurs alors que l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne concerne à peine qu'un foyer fiscal sur deux. Drôle de politique familiale que celle qui consiste à « matraquer » les Français avec la TVA !

La TVA, c'est la taxation dès le premier franc de tous les consommateurs, notamment des plus modestes et, bien sûr, des familles les plus exposées socialement. D'ailleurs, l'inventeur de la TVA, M. Maurice Lauré, a dit : « la TVA n'est rien d'autre qu'un impôt proportionnel sur le revenu prélevé à la source. » Bref, on ne peut pas prétendre défendre la famille quand on augmente la TVA de façon aussi considérable.

Un constat à peu près analogue peut être dressé dans le domaine du logement. Qu'y a-t-il de plus important pour une famille que le logement ? La politique myope et abrupte du précédent gouvernement dans ce domaine est à cet égard éloquente. Que dire de la diminution des financements des prêts locatifs aidés, les PLA, de la politique complètement injuste et aveugle des surloyers dans les HLM, du lancement tapageur et imprudent du prêt à taux 0 qui a failli précipiter complètement la faillite du Crédit foncier. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Méhaignerie. C'est faux !

M. Jean-Jacques Jegou. Pas vous, monsieur Rodet !

M. Alain Rodet. Que dire de la réduction drastique des crédits de réhabilitation des logements sociaux, les fameux PALULOS ?

On trouve dans le présent projet de loi de finances des signes évidents d'amélioration, notamment pour tout ce qui touche à la réhabilitation du logement social. Selon

une statistique très récente de l'office des HLM, pratiquement un office d'HLM sur quatre est en situation déficitaire très lourde. Beau bilan d'une politique familiale conduite dans le domaine du logement !

M. Pierre Méhaignerie. Et la bonne gestion ?

M. Alain Rodet. Je pourrais continuer cette énumération en citant la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

M. Jean-Jacques Jegou. Quelle langue de bois !

M. Alain Rodet. En 1992, la part de la TIPP représentait 1,70 % du PIB. A la suite des augmentations régulières et très fortes pratiquées de 1994 à 1997, la TIPP représente aujourd'hui un prélèvement de plus de 150 milliards de francs et plus de 2 % du produit intérieur brut.

M. Jean-Jacques Jegou. Cela vous est bien utile. D'ailleurs, vous allez encore augmenter cette taxe !

M. Alain Rodet. Ces augmentations fortes et répétées ont non seulement entamé le pouvoir d'achat des familles modestes...

M. Pierre-Claude Lanfranca. La vérité gêne !

M. Alain Rodet. ... mais elles ont également modifié la structure de la consommation des produits pétroliers en provoquant une forte progression de l'utilisation du gazole corrélative avec la « diésélisation » du parc automobile, ce qui, qu'on le veuille ou non, accroît le coût de l'achat d'un véhicule, qu'il soit neuf ou d'occasion.

Ainsi donc, à partir de ces trois exemples qui ne sont pas exhaustifs et qui concerne la TVA, le logement social et la fiscalité sur les carburants, on peut bien voir que l'ancienne majorité, devenue opposition, a fait à peu près tout ce qu'il fallait faire pour entraver durablement la vie des familles et durcir leurs conditions d'existence.

En réalité, le projet de loi des finances, préparé dans des conditions difficiles et dans un laps de temps très court, a le mérite de marquer une nette inflexion par rapport aux exercices budgétaires précédents. Certes, beaucoup reste à faire pour parvenir à une bonne équité fiscale, mais les orientations qu'il inspire prennent en compte les exigences de la justice fiscale, de la solidarité et de l'efficacité économique.

Pour conclure, je voudrais présenter deux observations sur deux prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat : la première concerne les collectivités locales, la seconde les Communautés européennes.

Sans me livrer à un jeu de comparaisons, je rejoindrai Michel Crépeau pour dire que j'ai davantage confiance dans l'efficacité des enveloppes financières destinées aux collectivités locales que dans certaines affectations décidées par le biais des instances européennes.

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, évoqué hier dans votre propos d'introduction au débat, ce dont je me réjouis, l'importance de la fraude à la TVA intracommunautaire. J'espère que notre vigilance à tous permettra de réduire cette fraude qui atteint, dans certains cas, des proportions importantes.

Que notre pays soit devenu contributeur net en ce qui concerne les contributions européennes est sans doute une chose normale compte tenu de notre situation au sein de l'Europe des Quinze. Toutefois, il conviendrait peut-être que les financements européens qui reviennent chez nous, en retour, fassent l'objet d'une plus grande transparence et soient utilisés plus efficacement et plus équitablement.

Certes, on nous annonce la réforme des fonds structurels, et nous verrons bien ce qu'il adviendra. Toutefois, si l'on ne retient que l'exemple de la politique agricole commune, force est de reconnaître qu'il faudrait mettre beaucoup d'ordre dans l'affectation des enveloppes. Je sais bien que cela fait l'objet de longues négociations et que ce n'est pas à nous d'en décider aujourd'hui, mais j'observe que les deux tiers des 60 milliards d'aides de la PAC concernent des productions du très grand bassin parisien. En matière d'aménagement du territoire et en matière d'équité, on peut faire mieux !

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'impôt n'est pas un outil servant à tout faire, mais la discussion d'aujourd'hui ne doit pas nous éloigner des préoccupations d'équité, et ce dans tous les domaines. Votre projet de budget marque des choix courageux et c'est la raison pour laquelle nous le voterons.

Cela dit, je voudrais tout de même mettre en garde certains d'entre nous contre la tentation qu'ils pourraient avoir de céder parfois non aux sirènes de la droite, mais à l'antienne ultra-libérale que nos collègues de droite relaient dans cette assemblée et qui, en matières économique et sociale, recommande de ne pas chercher à faire le bien, mais de le laisser naître comme un sous-produit de l'égoïsme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Jegou. Ridicule !

M. le président. Je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Dans la présentation générale de la loi de finances pour 1998, que vous souhaitez, monsieur le secrétaire d'Etat, être le « budget de la croissance solidaire », vous avez souligné que le champ des mesures fiscales est circonscrit, que vous avez voulu élargir les assiettes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et que la répartition entre ces deux impôts est équilibrée, l'appel aux ménages étant limité, dites-vous, à 5 milliards de francs.

On est en droit d'être d'autant plus surpris que vous indiquez par ailleurs, dans le commentaire sur l'aménagement, je dirai plutôt sur la quasi-suppression de la majoration du quotient familial accordé aux personnes seules lorsque leurs enfants ont plus de vingt-six ans, que le plafonnement de l'avantage en impôt – initialement 3 000 francs au lieu de 16 200 francs – provenant de la demi-part de quotient familial, rapporterait 3,2 milliards. Il s'agit de l'article 2 du projet de loi de finances, seul article sur lequel portera mon propos.

Ainsi, les veuves, les divorcées avec enfants, mères célibataires, dont certaines étaient non-imposables, devraient supporter, du fait de la réduction brutale de cet avantage, une part considérable de l'effort supplémentaire demandé aux ménages. Le nombre de personnes concernées est très élevé : pratiquement 5 millions de femmes, sans parler des hommes, pour lesquels je n'ai pas trouvé de statistiques.

Certes, vous indiquez que plus des deux tiers des personnes concernées ne seront pas affectées, mais, comme c'est le cas en général de beaucoup de raisonnements globaux, on peut en douter. Et même en suivant votre raisonnement, ce serait plus d'un million de personnes, souvent à revenus modestes, qui verraient leur imposition augmenter en moyenne de 3 500 francs.

Je cherche en vain l'équité dans les chiffres qui viennent de vos services. Si l'on ajoute à cela la mise sous condition de ressources des allocations familiales – ce qui, même au nom de la solidarité, est injustifiable, car cela transforme l'enfant en « produit de luxe » dont il suffit de se priver pour conserver son niveau de vie –, la réduction massive et, de surcroît, rétroactive des aides aux emplois familiaux, mesure qui encouragera le travail au noir et menacera l'emploi,...

M. Jean-Louis Idiart. Madame !

Mme Martine Aurillac. ... la diminution brutale de l'allocation de garde d'enfant à domicile, qui pénalisera le travail des femmes, force est de reconnaître que « la barque » a été, pour n'employer qu'un euphémisme, quelque peu chargée !

Outre son caractère discriminatoire, voire inconstitutionnel, cette réforme ne saurait être considérée comme une avancée sociale. Pire encore, l'accumulation et les décrochages successifs finissent par saper la légitimité du système de solidarité nationale.

Il est vrai que, sous les assauts conjugués de l'opposition et de certaines composantes de votre majorité plurielle, vous avez, monsieur le secrétaire d'État, atténué l'effet dévastateur de votre projet : le seuil de 3 000 francs sera vraisemblablement porté à 5 000 francs. Toutefois, ces atténuations ne font pas disparaître le péché originel :...

M. Jean-Pierre Brard. Ah, mon Dieu !

Mme Martine Aurillac. ... vous confondez politique familiale et politique sociale.

La première, dès le lendemain de la guerre, a eu pour objet le soutien de la famille et la relève des générations, et ne se résume pas seulement, d'ailleurs, à des prestations. Elle traite les familles de façon égale, en assurant aux parents un avantage justifié par rapport à ceux qui n'ont pas élevé d'enfant.

La seconde corrige les effets des inégalités sociales en se tournant principalement vers les moins favorisés.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne manquez pas d'audace !

Mme Martine Aurillac. Je vous en prie, monsieur Brard !

En mélangeant les deux, vous mettez gravement en cause non seulement le pôle de stabilité que représente la famille, mais aussi l'avenir démographique de la France, et donc – le mot n'est pas trop fort – son existence en tant que nation.

Vous dites que seule une minorité serait touchée. Je ne mets pas en doute, ni en cause, les bases sur lesquelles vos calculs sont fondés, mais les chiffres, chacun le sait, reposent sur des moyennes et des exemples qui ne reproduisent pas les réalités de la vie.

Dans leur immense majorité, les personnes seules ayant élevé des enfants ne comptent pas, loin s'en faut, parmi les foyers fiscaux aisés de notre pays. Ce sont pour la plupart des femmes qui ont consacré une partie de leur existence à l'éducation de leurs enfants tout en étant bien souvent obligées d'avoir un emploi précaire ; l'oublier, c'est faire abstraction de la contribution qu'elles ont apportée à la nation et au renouvellement des générations.

J'ajouterai que cette mesure, même amendée, est particulièrement inopportune en période de chômage aggravé, car chacun sait que grands-parents retraités et parents

encore actifs aident souvent plus que par le passé les enfants et les jeunes ménages à affronter les difficultés de l'entrée dans la vie active.

M. Patrice Carvalho. Ça, c'est le résultat de votre politique !

Mme Martine Aurillac. Rappelons que le quotient familial doit tenir compte pour le calcul de l'impôt des charges réelles qui pèsent sur le conjoint survivant.

Mme Martine Aubry a bien voulu reconnaître le « surcoût » et le problème d'organisation imposés aux ménages par le cumul de ces mesures, assurant qu'une remise à plat de ces aides devrait être envisagée en 1998.

En renonçant dès à présent à ce funeste projet...

M. Jean-Pierre Brard. Funeste pour le XVI^e arrondissement !

Mme Martine Aurillac. ... le Gouvernement gagnerait un temps précieux, et il s'honorerait, en abandonnant son acharnement idéologique, de servir les intérêts de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Vous arrivez, monsieur le secrétaire d'État, dans une conjoncture favorable, où les 3 % de croissance annoncés permettent au Gouvernement de mettre en avant un certain nombre de priorités qui me paraissent tout à fait en accord avec ce que nous avions dit pendant la période électorale, notamment sur l'emploi des jeunes, le travail ou le logement. L'augmentation sensible du budget de la culture, dont je suis le rapporteur, est particulièrement intéressante : elle montre que nos priorités vont au-delà des besoins de base et que, pour nous, la culture est un besoin essentiel.

Presque tout a été dit sur le budget et sur ce que nous reproche l'opposition. Il reste encore à explorer certaines pistes ; j'aborderai donc successivement l'impôt sur le revenu, l'ISF, l'épargne et la TIPP.

Après avoir connu un pic de 316 milliards de francs en 1996, l'impôt sur le revenu a diminué, sous l'effet de la réforme Juppé, de 25 milliards de francs. On sait bien à qui cela a profité, mais la baisse était réelle.

Il est vrai que le poids relatif de l'IRPP dans les recettes fiscales nettes de l'État a diminué ces dernières années. Mais le bon indicateur est le pourcentage de cet impôt par rapport au PIB. De 4 % en 1996, il est descendu à 3,58 % en 1997 et va passer à 3,15 % en 1998, ce qui prouve bien que relativement, son poids diminue par rapport au PIB.

Il faut mettre également en regard des 296 milliards attendus de cet impôt, les 636 milliards attendus de la TVA, qui est un impôt sur la consommation. Le rapprochement de ces deux chiffres nous conduit à nous demander si le véritable problème est bien celui de la suppression des niches fiscales et s'il ne faudrait pas plutôt entreprendre une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu.

Pendant la campagne électorale, nous avons préconisé le prélèvement à la source. Car la chasse aux niches fiscales est une course-poursuite : on en détruit quelques-unes, mais il s'en crée d'autres, et certaines se maintiennent comme l'a rappelé M. Auberger hier à propos de la loi Malraux.

En résumé, je crois que, depuis une vingtaine d'années, nous avons construit une véritable usine à gaz qui fonctionne mal, et qu'il faut envisager le problème de l'impôt

sur le revenu d'une façon totalement différente. Le prélèvement à la source permettrait d'avoir une moindre évasion fiscale et de lutter contre la fraude fiscale, tout en permettant, ce que souhaitent l'ensemble des députés, une baisse des taux marginaux à terme et une progressivité forte de l'impôt. Je crois donc que le Gouvernement devrait engager très rapidement cette réflexion.

Deuxième point : l'ISF. Son rendement est relativement faible, 10 milliards de francs, même s'il progresse. M. le ministre de l'économie et des finances a dit que nous nous attaquerions l'année prochaine au problème du patrimoine et je pense que nous aurions intérêt à retenir l'orientation d'un impôt sur le capital.

En 1981, lorsque nous avons institué l'ISF, nous avons longuement hésité entre l'ISF et un impôt sur le capital, à l'instar de la formule retenue par d'autres grandes démocraties européennes, où l'impôt sur le capital joue dès le premier franc. Nous devrions nous orienter dans cette direction, de manière que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le capital aient une forte progression et que les taux marginaux de l'impôt sur le revenu soient faibles. L'Etat pourrait ainsi récupérer plus d'argent et aurait les moyens d'une meilleure intervention.

Troisième sujet : l'épargne.

Nos adversaires nous disent que nous allons prélever beaucoup d'argent sur les petits épargnants et supprimer certains des avantages liés à l'assurance vie. Là aussi, nous devrions simplifier les choses.

Certains de mes collègues de la majorité souhaiteraient que nous abaissions l'exonération bénéficiant aux revenus de capitaux mobiliers. La bonne voie consisterait à exonérer les 20 000 premiers francs, quelle que soit l'épargne constituée, et à intégrer l'ensemble des revenus de l'épargne dans la base de l'impôt sur le revenu.

Il y aurait ainsi, pour les petits épargnants, une exonération incitative à l'épargne, et une réintégration dans l'impôt sur le revenu pour ceux qui bénéficient de revenus de l'épargne très importants.

J'en viens à un autre problème, qui avait été traité d'une autre manière par l'ancienne majorité : nous devons réfléchir à la constitution de l'épargne à long terme et à une réorientation de celle-ci. Constitution d'une épargne à long terme et réorientation vers les investissements des PME-PMI. Peut-être serait-il bon de verser à un fond commun les revenus de participation et, comme je le demande depuis des années sans être beaucoup entendu, une partie des actifs autofinancés par les entreprises, celle qui appartient aux travailleurs, l'autre partie appartenant au capital.

Nous constituerions ainsi une épargne à long terme qui pourrait être ensuite redistribuée de façon mutualiste à l'ensemble des travailleurs.

Dernier point, l'augmentation de la TIPP, que je déplore, bien que je sache que le Gouvernement ait dû y procéder afin d'équilibrer le budget.

Globalement, en dépit d'une progression du diesel, la consommation de produits pétroliers est en régression. Si le Gouvernement veut obtenir le même rendement, il est donc conduit à augmenter la taxe.

Nous avons, il y a quelques années, réalisé une opération qui avait été qualifiée de débudgétisation, mais qui avait eu un formidable effet de levier, je veux parler de la création du fonds de grands travaux.

Peut-être aurait-il été préférable, alors que nous voulons relancer l'investissement et, par là-même, créer plus d'emplois, d'affecter l'augmentation de la TIPP à un

fonds de grands travaux, ce qui aurait peut-être permis de conforter la volonté gouvernementale d'aider la croissance.

Au bénéfice de ces observations, mon groupe et moi-même voterons bien entendu ce budget, car c'est un bon budget (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française)...

M. Dominique Bussereau. Voilà une information ! (Sourires.)

M. Raymond Douyère. ... mais peut-être faudra-t-il, lors des budgets ultérieurs, emprunter certaines des pistes que j'ai proposées.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Douyère, d'avoir vous aussi respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Jean Marsaudon.

M. Jean Marsaudon. Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de loi de finances pour l'année 1998 est un mauvais coup porté à la France, car il porte atteinte à l'avenir, et un mauvais coup pour les Français, car il leur rend le quotidien encore plus difficile.

En réalité, ce projet de loi est empreint d'idéologie et traduit une ignorance des réalités économiques de notre temps. En cela, il est conforme aux engagements du candidat Jospin lors de la campagne des dernières élections législatives.

En effet, par ce projet, vous vous faites les fossoyeurs de la politique familiale dans notre pays.

M. Jean-Louis Idiart. Allons !

M. Jean Marsaudon. Cette politique familiale originale répondait à la nécessité d'un certain volontarisme en ce domaine, la famille constituant le noyau de notre société. Or vous ne lui reconnaissez, par les dispositions fiscales que vous souhaitez prendre, qu'un caractère et une vocation économiques.

J'en veux pour preuve la division par deux de l'allocation de garde d'enfants à domicile, dont bénéficient des familles que personne ne s'accorde à considérer comme privilégiées.

M. Jean-Pierre Brard. Mais si !

M. Jean Marsaudon. Deuxième exemple : la division par deux de l'avantage fiscal lié à un emploi à domicile.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'aurez plus de jardinier payé par l'Etat !

M. Jean Marsaudon. Troisième exemple : la perte des allocations familiales, du fait de la mise sous condition de ressources, pour 450 000 familles dont on aimerait penser qu'elles n'en ont pas besoin.

Quatrième exemple : la perte d'une demi-part pour un million de personnes seules et modestes, gagnant entre 7 500 francs et 15 000 francs par mois, qui ont élevé un enfant.

Cinquième exemple : l'augmentation des prélèvements sur la majoration de 10 % que touchent les retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.

Je mentionne enfin la rétroactivité, avec tout ce que cela peut avoir de choquant, de la remise en cause de l'avantage fiscal pour les emplois familiaux.

Ce sont plusieurs dizaines de milliers de vrais emplois que vous allez détruire avec ce projet de loi, et autant de personnes désespéreront de retrouver à nouveau un emploi car on n'ose croire qu'elles puissent se satisfaire des emplois de Mme Aubry, que la ponction fiscale sur les familles est censée financer.

M. Jean-Pierre Brard. Vous préférez les chômeurs, vous !

M. Jean Marsaudon. Ce sont des familles en grande majorité de la classe moyenne, que vous mettez dans des situations difficiles en obligeant l'un des conjoints à abandonner son emploi pour se consacrer à la garde des enfants. Ce sont des foyers qui ne comptent pas parmi les plus aisés sur lesquels vous faites peser une pression fiscale plus lourde par des mesures iniques.

M. Jean-Pierre Brard. C'est le moins qu'on puisse dire ! Voilà quelqu'un qui a le sens de la mesure !

M. Jean Marsaudon. Aujourd'hui, vous nous dites que ce projet de budget, qui porte à près de 46 % du PIB les prélèvements obligatoires, répond à l'ardente nécessité de satisfaire aux critères de convergence, et notamment au fameux 3 % de déficit budgétaire autorisé.

Pourquoi ne dites-vous pas plutôt qu'il s'agit de financer l'aventureux plan Aubry ?

Et comme l'alourdissement de la pression fiscale sur les familles et le démantèlement des aides qu'il est pourtant juste de leur accorder ne suffisent pas, vous augmentez la TIPP de dix centimes par litre, vous augmentez la redevance télévisuelle de 5 %, vous augmentez les taxes sur le tabac. Est-ce vraiment la méthode la plus appropriée pour relancer la consommation et réinstaurer la confiance, facteur de croissance ?

M. Jean-Pierre Brard. Qu'aviez-vous fait, vous ?

M. Jean Marsaudon. Permettez-nous d'en douter, monsieur le secrétaire d'Etat.

Et que dire de l'augmentation de la fiscalité sur l'épargne, épargne qui demeure, à mon sens, une vertu, permet de lancer les investissements déterminants pour l'avenir de notre pays et d'espérer une retraite plus sûre au moment où l'avenir de notre système n'est pas garanti ?

M. Jean-Pierre Brard. Avec vous, c'est sûr !

M. Jean Marsaudon. Enfin, pouvons-nous raisonnablement espérer que la majoration, même à titre exceptionnel, de l'impôt sur les sociétés – qui passe à 41,6 % quand celui de nos partenaires-compétiteurs est en moyenne de 35 % – n'aura aucune conséquence en termes d'investissements et donc d'emploi.

Comment pourrions-nous croire que nous aurions la chance, voire la grâce, de vaincre le chômage qui frappe plus de 3 millions de nos compatriotes en appliquant une politique contraire à celles des pays qui ont réussi à vaincre ce fléau ? L'exception française saurait-elle s'affranchir des froides données économiques et financières ?

Non, monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet n'est pas bon pour la France et pour les Français. En conséquence, comme vous pouvez aisément l'imaginer, je voterai contre.

M. Jean-Louis Idiart. Nous en sommes honorés, avec les idées que vous avez développées !

M. le président. Monsieur Idiart, vous marmonnez toujours dans votre coin des choses extrêmement intéressantes, mais ne pourriez-vous vous réserver pour vos interventions dans la discussion ?

La parole est à M. Thierry Carcenac.

M. Thierry Carcenac. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous me permettez de vous livrer quelques observations en introduction à ce débat général sur le projet de loi de finances.

J'aborderai succinctement quatre thèmes : la revalorisation du rôle de l'impôt, la réforme de la fiscalité locale, les provisions pour fluctuations des cours, la lutte contre la fraude fiscale.

Il m'apparaît nécessaire de revaloriser la notion même d'impôt. Le consentement au paiement de l'impôt, contenu dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, est à mon sens trop souvent évoqué pour signifier que les contribuables paient trop d'impôts – M. Gantier est intervenu sur ce thème –, alors que le rôle de l'impôt est de financer les dépenses publiques nécessaires au bon fonctionnement de la société.

Je note la volonté ferme manifestée par le Gouvernement de réduire la pression fiscale de l'Etat tout en parvenant à plus de justice fiscale.

Nous vous soutiendrons dans cette voie, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous vous engageons à rappeler à nos concitoyens la place fondamentale qu'a l'impôt dans notre société.

Vous nous avez indiqué que la réforme fiscale ne peut être que progressive. Vous vous proposez de nous associer à la mise en chantier de la refonte de la fiscalité locale. Je compléterai les propos de notre collègue René Dosière. Cette réforme doit conduire, certes, à doter les collectivités locales d'une fiscalité moderne mais elle doit aussi s'accompagner d'une stabilisation des dotations de l'Etat et des charges pesant sur les collectivités locales.

Dans cette perspective, l'élaboration d'une politique de justice fiscale passe par une nécessaire péréquation permettant une véritable solidarité nationale entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi entre les collectivités locales elles-mêmes.

En troisième lieu, en ce qui concerne la fiscalité des entreprises, vous me permettez d'appeler l'attention sur la situation des entreprises de main-d'œuvre – textile, délainage, habillement, cuirs et peaux –, notamment de celles du département du Tarn que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée.

En effet, le plan textile, qui doit s'éteindre le 31 décembre prochain, a été mal négocié par le gouvernement précédent avec la Commission européenne...

M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. Dominique Bussereau. C'est faux !

M. Thierry Carcenac. ... et il a donné à espérer à tout un secteur économique.

J'entends que le Gouvernement est déterminé à éviter tout remboursement aux entreprises. Il demeure que la remise en cause des provisions pour fluctuation des cours trouble et inquiète les entreprises dont les fonds propres sont limités.

Je vous remercie pour l'ouverture que vous avez annoncée en introduction à notre débat et pour l'attention que vous portez aux propositions de notre rapporteur général.

Vous avez indiqué à la presse que quarante-cinq entreprises représentaient 84 % des provisions visées. Vous me permettez d'insister sur les entreprises qui représentent les 16 % de provisions restantes. Dans mon département, plus de soixante PME sont concernées et leurs provisions représentent entre 12 et 70 % de leurs capitaux propres. Une réintégration de ces provisions sur trois ans mettrait en péril leur indépendance financière et conduirait à une réduction d'activité préjudiciable à l'emploi.

En quatrième lieu, vous vous engagez fermement dans la lutte contre la fraude fiscale.

S'agissant de la TVA intracommunautaire, je vous suggère de faire simple et de mieux coordonner l'action de nos différents services, ceux des douanes et ceux de la direction générale des impôts, car il s'agit d'une véritable hémorragie à laquelle il convient de remédier.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, soyez remercié pour les possibilités de concertation et d'amendement que vous nous permettez de saisir dans le cadre d'un vrai débat parlementaire, dans le but d'élaborer un budget plus juste pour nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur Carcenac, d'avoir respecté votre temps de parole.

Annonce paroissiale (*Sourires*): la commission des finances se réunira à douze heures trente pour examiner les amendements, en application de l'article 91 du règlement.

Je constate que seuls restent inscrits dans la discussion générale les porte-parole des groupes, qui doivent intervenir cet après-midi, après les questions au Gouvernement.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie de la loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 305).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*